

PROCES-VERBAL

Nombre de membres : 41

Afférents au Conseil communautaire : 41

En exercice : 41

Quorum : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de La Bastidonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBouc donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS.

Secrétaire de séance : Jacques Decuignières

La séance est ouverte à 18 heures 35 sous la présidence de Monsieur Tchobdrenovitch.

Mme LEON.- Bonsoir à tous. C'est un plaisir à nouveau de vous recevoir à La Bastidonne, j'espère qu'on vous a fait un bon accueil. Merci, Monsieur le Président d'avoir choisi La Bastidonne. Je vous souhaite un bon Conseil. Après cette séance, vous aurez l'apéritif offert, confectionné par notre cantinière Émilie CONNAULTE, qui nous a préparé tout cela avec amour.
(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à désigner un Secrétaire de séance. Jacques DECUIGNIERES m'a dit qu'il voulait être Secrétaire de séance.

M. DECUIGNIERES.- Cela ne se refuse pas !

M. LE PRESIDENT.- Bien, je vais donc te laisser procéder à l'appel.

Monsieur DECUIGNIERES procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Tout d'abord, je vous remercie, parce que nous sommes nombreux. Nous arrivons en fin de mandat, donc c'est bien de revoir tout le monde.

Nous allons avoir un Conseil un peu chargé, puisque nous avons le Débat d'Orienta-tion Budgétaire. Nous allons essayer d'avancer sur les dossiers, quelques-uns sont un peu lourds. Nous allons faire en sorte que cela se passe le mieux possible.

Nous avons l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil communautaire. Avez-vous des questions ou des remarques ? *[Pas de remarque]*

Nous passons au vote.

Le procès-verbal du 11 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous donner les dernières informations sur les décisions prises en vertu des délégations qui me sont données par le Conseil communautaire.

Décisions relatives aux finances :

- 2025-077 : Virement de crédit n° 5 - BG
- 2025-078 : Demande de subvention pour la création d'un pôle d'échange multimodal à Mirabeau auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert ZFE
- 2025-081 : BA Gemapi - Décision de virement de crédits n° 1

Autres Décisions :

- 2025-075 : Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale de l'Attractivité du Vaucluse « Vaucluse Provence Attractivité » pour 2025
- 2025-079 : Convention d'occupation occasionnelle du domaine public accordée à MIRAN LUCA & MIRAN THEO au Gymnase intercommunal à Cadenet (événement du 12/10/2025)
- 2025-080 : Convention d'occupation occasionnelle du domaine public accordée à l'Association COUTURETMOI au Gymnase intercommunal à Cadenet (Téléthon le 29/11/2025)

Marchés engagés :

- 2025PI011 : Mise en application du Pacte territorial avec la société CITEMETRIE pour un montant de 300 795 euros hors taxes
- 2025FCS016 : Entretien et arrosage PEM de Grambois avec AMOURDEDIEU pour un montant de 5 880 euros hors taxes
- 2025PI027 : Marché d'assistance à maîtrise d'œuvre avec OPERA ENERGIE pour un montant de 5 700 euros hors taxes en vue de renouveler le contrat d'électricité
- 2025FCS026 : Marché pour l'entretien de la structure d'escalade au gymnase de Cadenet et de La Tour-d'Aigues, avec la société ALTI CONTROL pour un montant de 5 280 euros hors taxes

M. LE PRESIDENT.- Sans plus attendre, nous allons passer à l'ordre du jour. Nous avons l'évaluation du PCAET, qui sera faite en deux temps : un premier temps par Monsieur, qui va se présenter, puis Catherine SERRA reprendra le flambeau.

1. Évaluation du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) à mi-parcours Rapporteur : Catherine SERRA

Présentation par Atmosud

M. MERCIER.- Bonjour à tous. Je suis Sylvain MERCIER, je travaille chez AtmoSud, l'association régionale agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Nous sommes l'observatoire de référence air-climat-énergie en région PACA. Je suis en charge des départements du Var et du Vaucluse, j'ai deux départements à ma charge.

(Diffusion d'un diaporama)

AtmoSud est une association, mais qui a un Conseil d'administration quadripartite qui se partage entre l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques – nous avons tous les plus gros industriels de la région – et des associations locales de défense des consommateurs et environnementales. Nous avons donc tous les acteurs de la qualité de l'air dans notre Conseil d'administration. Nous tenons à notre indépendance, nous restons une association, mais il y a de gros acteurs au sein de notre Conseil d'administration.

Nous avons un agrément pour la surveillance de la qualité de l'air que nous renouvelons tous les cinq ans. Vous voyez à l'écran toutes les missions que nous menons. Nous avons tout d'abord une mission d'observatoire de la qualité de l'air qui se fait via la récolte de données sur le territoire, qui sont les données d'émissions. Nous travaillons avec des dizaines, voire des centaines d'acteurs qui nous fournissent leurs données d'émissions. Nous modélisons la dispersion de ces émissions de polluants sur toute la région PACA, ce qui nous donne des cartographies haute résolution, que je vais vous présenter, qui, elles, sont vérifiées par des mesures. Ces dernières interviennent en fin de chaîne de traitement. C'est notre observatoire, qui fait appel à la mesure, à la modélisation, aux inventaires. Nous mettons à disposition des acteurs toute cette donnée de surveillance, comme votre territoire, pour accompagner l'action.

Depuis 2024, nous avons un partenariat avec COTELUB, c'est une convention d'adhésion annuelle. Le territoire soutient et bénéficie en retour de l'expertise d'AtmoSud, au même titre que le Grand Avignon et CCPAL dans le Vaucluse, pour lesquels nous avons travaillé de concert pour le Plan Climat.

Il faut savoir que COTELUB est un territoire situé sur la zone du Plan de Protection de l'atmosphère du Vaucluse, c'est-à-dire une zone à enjeu. À peu près tout le département du Vaucluse est concerné. Cela oblige le territoire à intégrer un plan d'action Qualité de l'air dans son PCAET. De base, le PCAET doit comporter un volet sur la qualité de l'air, mais ici, il doit aller un peu plus loin, comme je vais vous l'expliquer. C'est ce que nous avons commencé dès 2024 avec une évaluation à mi-parcours qui fait le focus sur les enjeux de qualité de l'air de manière plus importante que sur d'autres territoires qui ne sont pas concernés par le Plan de Protection de l'atmosphère. L'idée est que jusqu'en 2026-2027, nous accompagnions le territoire. Lorsque je parle du territoire, c'est autant COTELUB que toutes les communes, puisqu'il faut savoir que lorsque COTELUB adhère à AtmoSud, toutes les communes bénéficient du même niveau de service. Nous travaillons donc de concert : même si c'est COTELUB qui contractualise, le niveau de service est le même pour toutes les communes.

L'idée de l'élaboration de ce Plan Qualité de l'air est une acculturation des acteurs aux enjeux, raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui. Le fait que vous soyez dans une zone PPA oblige à mettre en place des actions dans les établissements recevant du public, puisque la qualité de l'air intérieur est un enjeu très important sur lequel nous travaillons, de la même manière que la qualité de l'air extérieur. L'idée est de pouvoir accompagner les actions qui sont portées – je pense à ClimAgri, au Pacte Rénovation – c'est-à-dire que nous allons évaluer l'impact de ces actions sur la qualité de l'air et le climat, donc également donner à voir à vos administrés ce qu'amènent les actions en termes de réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Voici une carte de la qualité de l'air sur votre territoire. C'est une carte multipolluants, donc qui représente les principaux polluants réglementés : le dioxyde d'azote NO₂, les particules fines PM₁₀, PM_{2,5} (diamètre inférieur à 10 ou 2,5 micromètres) et l'ozone. Vous pouvez voir que se détachent sur votre territoire les zones les plus anthropisées, là où il y a le plus de population et d'activité humaine et où la densité urbaine est la plus forte. La qualité de l'air est dégradée lorsque vous avez une densité humaine importante, des sources importantes et une densité de l'urbanisation qui retient les polluants. Il ne faut pas croire que parce que vous êtes un territoire, il est vrai, mieux loti que d'autres – par exemple, les grosses villes –, il n'y a pas d'enjeu sur votre territoire, puisque 100 % de la population de COTELUB vit dans une zone qui dépasse la ligne directrice de l'Organisation mondiale de la Santé pour les particules fines. Toute la population régionale dépasse cette ligne directrice, ce qui signifie qu'il y a un enjeu sanitaire sur votre territoire en lien avec la qualité de l'air. Je vais vous l'expliquer rapidement juste après.

Je vous présente ici les principaux secteurs d'émissions de polluants. Vous avez dû avoir le document, donc vous pourrez retrouver tout ce que je vous présente, également en lien sur cigale.atmosud.org dans l'espace « Tableaux de bord », espace que nous avons créé spécialement pour vous, adhérents d'AtmoSud.

Je vous ai mis les deux principaux polluants, à savoir les oxydes d'azote (ligne du haut) et les particules fines (ligne du bas), ainsi que les principales sources d'émissions de polluants. Trois secteurs d'activité se détachent : le transport routier (en bleu), qui émet principalement des oxydes d'azote le long des axes structurants et dans les centres-bourgs ; l'agriculture,

avec les machines et l'utilisation des terres, qui émet également des oxydes d'azote ; le résidentiel, le secteur d'activité le plus impactant sur votre territoire avec le chauffage au bois et le brûlage des végétaux, qui émet 80 % des particules fines de COTELUB. S'il y a trois secteurs d'activité à retenir en termes de sources sur lesquels il faut mener des actions, ou en tout cas, sur lesquels il y a des enjeux, ce sont les transports routiers, l'agriculture et le résidentiel avec le chauffage au bois.

Vous avez ensuite l'évolution des émissions par secteur d'activité depuis 2007. Nous réalisons des inventaires de polluants sur toutes les communes de la région PACA. Sur COTELUB, vous avez toujours ces trois secteurs d'activité qui se dégagent : en bleu, les transports routiers ; en vert, l'agriculture ; en rouge, le résidentiel. Vous avez en haut les oxydes d'azote, avec une baisse des émissions d'oxyde d'azote depuis des années, c'est-à-dire que la qualité de l'air s'améliore sur votre territoire, comme sur l'ensemble du territoire régional. Elle s'améliore essentiellement en raison de l'amélioration technologique des véhicules, qui fait que ces derniers émettent beaucoup moins de pollution que les années précédentes. C'est donc mieux d'année en année. Vous pouvez voir que le transport routier est le secteur qui diminue de manière significative. En revanche, les secteurs de l'agriculture ou du résidentiel diminuent moins, surtout le résidentiel, sur lequel nous avons du mal à agir, avec le chauffage au bois. L'idée n'est pas de supprimer le chauffage au bois, mais de le faire d'une meilleure manière, c'est-à-dire d'avoir des inserts ou des poêles à granulés, des choses beaucoup moins émettrices de polluants que ce que nous avions dans le passé.

Sur tous ces secteurs d'émissions de polluants, des actions sont menées sur le territoire : par exemple, ClimAgri va permettre d'améliorer la situation sur l'agriculture ; nous pouvons également retenir, puisque cela a été présenté juste avant, le Pôle d'échanges multimodal de Mirabeau, qui va aussi permettre d'améliorer la situation en faisant en sorte que le report modal se fasse de manière plus efficiente.

Notre rôle est donc de présenter les données et d'accompagner le territoire pour donner à voir à vos administrés et montrer que vos actions ont un impact, ce qui est très important.

Pour finir, une dernière *slide* sur les enjeux climat, puisque nous faisons l'inventaire des émissions de polluants, mais également des émissions de gaz à effet de serre et de production et de consommation d'énergie. Je ne vous présente pas l'énergie parce que je n'en ai pas le temps aujourd'hui, mais je vous présente les émissions de gaz à effet de serre, donc les impacts sur le climat. Vous voyez que là aussi se dégagent les trois secteurs d'émission principaux, à savoir le trafic routier, l'agriculture et le résidentiel. Il y a une petite barre vert foncé qui représente les émissions négatives chaque année, c'est la séquestration carbone. Votre territoire étant tout de même assez naturel, il a des sols qui captent du CO₂ chaque année, puisque la végétation capte du CO₂ et le transfère dans le sol. À terme, la France fixe un objectif : qu'en 2050, il y ait une neutralité carbone, c'est-à-dire que les émissions soient équivalentes à ce que nous séquestrons. L'idée est que le bilan net vienne à zéro, donc que la séquestration compense l'intégralité des émissions. La tendance est positive, mais il reste encore beaucoup d'efforts à faire. AtmoSud est là aussi pour vous accompagner dans ces efforts.

Je vous remercie.

Débat

M. BOREL.- Il semblerait que la séquestration diminue. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. MERCIER.- C'est une très bonne remarque. La séquestration va varier d'année en année, la tendance à la baisse de la séquestration n'est pas... Ici, c'est sûrement lié à des variations qui ne sont pas structurelles, cela peut être des choses qui évoluent d'année en année. C'est surtout fonction de la santé des forêts, parce que c'est la croissance des forêts, la santé des forêts qui va stocker le plus. En fonction des années climatiques, il peut aussi y avoir des impacts sur la séquestration de la forêt. En l'espèce, je ne dirais pas qu'il y a une vraie baisse de la séquestration d'année en année. Il y en a une dans les faits, mais cela peut être des facteurs qui vont varier d'année en année, c'est-à-dire que ce n'est pas forcément lié à de plus en plus de forêts. Ces dernières sont en mauvaise santé, elles sont de plus en plus en mauvaise santé, cela joue aussi, mais il n'y a pas forcément à en déduire un signal très fort, spécifique au territoire.

M. GROUILLER.- L'incendie qui a eu lieu en 2017 a certainement eu un impact.

M. MERCIER.- Vous avez raison, les incendies diminuent forcément le stockage carbone, puisqu'ils diminuent l'effort.

M. DUVAL.- Je voulais savoir s'il y avait quelque chose sur l'impact des produits phytosanitaires liés à l'activité agricole, qui est fortement présente sur le territoire.

M. MERCIER.- Pas dans les polluants que je vous ai présentés. En revanche, AtmoSud mesure les pesticides. Aujourd'hui, nous avons des connaissances sur les pesticides dans l'air. Il faut savoir qu'il n'existe pas de normes aujourd'hui sur les quantités de pesticides dans l'air. La surveillance des pesticides est une surveillance nouvelle : la surveillance des polluants réglementés tels qu'ils sont présentés ici à 50 ans alors que la surveillance des pesticides a plutôt une dizaine d'années. Aujourd'hui, nous n'avons pas de mesures de pesticides sur votre territoire, donc je ne pourrais pas répondre explicitement à votre question, mais nous en avons dans le Vaucluse et nous mesurons effectivement des pesticides dans l'air.

M. DUVAL.- Je pense qu'en termes de qualité de l'air sur le territoire, l'impact des pesticides est certainement un des éléments les plus importants pour la dégradation de la qualité.

M. MERCIER.- Je pense que cela joue, mais pour répondre plus précisément à la question, il faudrait que j'étudie plus précisément la typologie de votre agriculture. Cela a effectivement un impact sur la qualité de l'air.

Mme DOMEIZEL.- Merci pour la présentation. Pour ma part, j'ai été surprise par la place de l'agriculture par rapport à l'agriculture au niveau national. Je n'ai pas les pourcentages, mais l'agriculture est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire français. Nous sommes en zone agricole avec un faible résidentiel – en tout cas, nous ne vivons pas dans un endroit où c'est intense –, donc avez-vous une explication ? J'ai lu, et vous l'avez redit, mais sommes-nous bien d'accord que dans l'agriculture, vous avez également pris en compte les tracteurs et tous ces appareils ?

M. MERCIER.- Oui.

Mme DOMEIZEL.- Avez-vous une explication sur ce changement ? C'est surprenant.

M. MERCIER.- Il existe plusieurs manières de comptabiliser les gaz à effet de serre. Vous avez ceux qui sont émis directement sur le territoire, c'est la manière dont nous les calculons. Ce seront principalement les machines agricoles, ce seront un peu les engrais qui vont se transformer, et évidemment l'activité d'élevage. S'il y a de l'élevage sur votre territoire, cela peut aussi avoir un impact. Par contre, dans notre inventaire, nous n'allons pas calculer les émissions importées, qui sont par exemple associées à la production des produits phytosanitaires. Sur le chiffre que vous avez vu, lorsque vous dites que l'agriculture est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre, ils peuvent peut-être comptabiliser également les émissions associées à la production de produits phytosanitaires, ce que nous ne calculons pas. Cela peut être une raison.

Mme DOMEIZEL.- Je ne pense pas, parce que ce sont les résultats de l'ADEME. Je pense qu'ils l'ont fait avec le bilan carbone de l'ADEME, comme vous le faites aussi.

M. MERCIER.- Non : nous, c'est vraiment scope 1 ; le bilan carbone de l'ADEME, c'est scope 3. Ce sont vraiment deux manières de comptabiliser. En fait, l'ADEME fait les deux scopes.

Mme DOMEIZEL.- Merci.

Mme SERRA.- Bonsoir à tous. Merci, Monsieur MERCIER, pour cet exposé et toutes les précisions que vous avez bien voulu nous apporter. La première délibération que nous allons vous proposer porte sur l'évaluation du PCAET à mi-parcours, qui est une démarche obligatoire. Vous avez reçu le document pour pouvoir le consulter.

Pour rappel, COTELUB a voté son PCAET... enfin, vous avez voté le PCAET en janvier 2021, sur lequel 27 actions avaient été choisies. Sur ces 27 actions, quelques-unes n'ont effectivement pas été démarrées parce que COTELUB a tout de même fait le choix d'axer son énergie et ses moyens sur certains types d'action. Malheureusement, nous n'avons ni l'argent ni les moyens pour aller au bout de toutes les actions.

Sur cette évaluation à mi-parcours, nous sommes prêts à entendre ce que vous avez à proposer. Nous allons le noter et nous allons donc rectifier le tir s'il y a vraiment des choses que vous voulez que nous apportions un peu plus précisément.

Mme KHALIZOFF.- Je voudrais prendre la parole, s'il vous plaît, pour plusieurs choses. Je suis très fatiguée, mais vous allez quand même comprendre ma colère, parce que cela fait deux ans que je vous demande cette évaluation de PCAET, qui, comme vous l'avez dit, est une obligation.

Mme SERRA.- Oui.

Mme KHALIZOFF.- Aujourd'hui, vous nous « pondez » un projet de 124 pages, nous avons une semaine pour le lire, il n'y a rien dedans... Je reviendrai sur le détail, mais tout ça pour dire que cela fait deux ans que je demande cette évaluation, qui est une obligation, et on n'a même pas de groupe de travail où on aurait pu approfondir les choses. On a cette présentation d'AtmoSud, qui est très bien, mais c'est une toute petite partie du PCAET. Dans le cadre du PCAET, il y a effectivement cette obligation de regarder la qualité de l'air, mais il y a aussi tout un tas d'autres choses que l'on pourrait regarder, notamment l'effondrement de la biodiversité. En l'occurrence, on nous donne un document qui n'a pas d'ampleur, qui n'a pas d'ambition, il n'y a rien du tout.

Je rappelle également que nous étions alliés avec la CCPAL pour mener à bien ce document et toutes les actions que nous avions prévues. Par une décision unilatérale, on est sorti de cet accord sans que jamais personne ne nous dise pourquoi ni comment. Aujourd'hui, plus personne ne suit ce projet, ou alors je ne sais pas, puisque comme nous n'avons pas d'informations, nous n'en savons rien, donc c'est la conclusion que j'en tire.

Je trouve affligeant que nous en soyons ici en 2025. Dans les actions menées, une grosse partie n'a même pas commencé parce qu'on n'a aucune ambition. C'est déplorable.

M. BOREL.- Un petit complément de profane, parce que je ne suis pas allé dans le détail, mais j'ai quand même essayé de lire le rapport un peu dans le détail. Je ne sais pas à quel moment est la mi-parcours, mais je ne vois rien sur l'année 2024, on dirait que tous les éléments datent d'avant.

Mme KHALIZOFF.- Oui, parce qu'on a arrêté.

Mme SERRA.- Parce que quoi ?

Mme KHALIZOFF.- Parce qu'on a arrêté de faire quoi que ce soit, c'est pour cela qu'il n'y a plus de données.

Mme SERRA.- Pourquoi dites-vous que nous avons arrêté ? Certaines actions sont encore en place, notamment au niveau des transports, puisque vous en avez parlé tout à l'heure, qui sont vraiment un gros problème chez nous. Tout un travail a été fait : pour le covoiturage, des conventions ont été signées avec Karos, c'est une réussite ; peut-être que vous ne le savez pas, mais nous sommes en train de faire un certain nombre de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire de façon à le...

Mme KHALIZOFF.- Sans en faire de communication, donc personne ne les utilise, notamment les racks à vélo : cela fait 1 000 fois que je demande comment on y accède, vous n'avez aucun vélo, il n'y a pas d'information, rien, donc c'est quand même « se foutre de la gueule du monde », désolée.

Mme SERRA.- Écoutez, je suis désolée, mais il y a des actions autres qui sont mises en place, par exemple les photovoltaïques sur toutes les toitures de la Communauté, des actions sur le photovoltaïque qui sont mises en place par certaines communes sur le collège de Cadenet, à La Tour-d'Aigues, à Villelaure, par exemple. Il y a des actions qui sont vraiment mises en place et nous allons les poursuivre jusqu'à la fin du mandat, et au-delà, pourquoi pas, puisqu'elles seront sur les rails.

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais personne n'y travaille. Comment peut-on proposer des actions, ou en tout cas, mettre à profit des compétences que nous avons en interne, sans doute auprès des agents, mais aussi auprès des élus, s'il n'y a pas de groupes de travail permettant d'y travailler ? Il n'y en a jamais eu, donc à un moment donné, il faut arrêter de nous dire...

Là, c'est fait par les services, c'est fait par je ne sais qui, mais nous, nous ne sommes même pas concernés. Cela fait deux ans que je le demande. Monsieur LUZET, je vous l'ai demandée en visu, je t'ai demandé, Robert, que l'on travaille sur cette évaluation, mais on n'y a pas travaillé. On n'a pas eu de groupe de travail, on n'a jamais eu de groupe de travail pour travailler sur ce document.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te sens en colère. Il y a tous les jours des gens en colère, il n'y a plus que des gens en colère. Je pense que c'est la période qui fait que les gens sont en colère, mais ce n'est pas grave. Aujourd'hui, par rapport à la CCPAL, les dispositions qui ont été prises l'ont été dans un sens, à savoir mettre en place le projet. Il a été élaboré, 24 actions ont été menées, puis on a dit qu'à partir de là, il fallait avancer sur les actions. Sur l'ensemble de ces actions, plusieurs ont été lancées. Peut-être que nous avons mal communiqué, peut-être que nous avons mal fait. Il faut regarder, beaucoup de choses passent sur les réseaux sociaux, peut-être même qu'au niveau du groupe de travail tel qu'il a été fait là-dessus, mais un groupe de travail, à partir du moment où tu es opérationnel, cela correspondait au travail de nos techniciens.

Nous n'avons peut-être pas fait de présentation d'avancement physique sur les dossiers tels qu'ils sont, mais il ne faut pas dire que l'on se « fout de la gueule du monde ». D'abord, ce n'est pas gentil, parce qu'il y a des gens derrière qui travaillent beaucoup. Ce n'est pas gentil, je peux le dire aussi ?

Mme KHALIZOFF.- Bien sûr.

M. LE PRESIDENT.- Tu dis que l'on « se fout de ta gueule » ; moi, je te dis que ce n'est pas gentil de dire cela. Nous avons des techniciens qui travaillent beaucoup. Nous avons mis cela sur un plan opérationnel, les choses avancent, beaucoup d'actions ont été menées. Je regrette que nous ne puissions pas présenter un plan d'avancement physique, mais ne disons pas que les choses n'ont pas été faites.

Nous avons mis cela sur un plan opérationnel, c'est fait. Moi, je remercie les équipes qui ont travaillé là-dessus, je remercie Cathy pour le travail qui a été réalisé sur l'ensemble des 24 projets qui sont en cours. J'ai entendu ce que tu as dit, donc ce que nous ferons et ce que je vais demander aux services techniques, c'est que nous mettions en place un avancement physique de l'ensemble des projets tels qu'ils sont, puisqu'aujourd'hui, il n'y a pas lieu de faire de groupe de travail pour dire : « Voilà le travail que l'on va faire ». Nous l'avons élaboré, cela a été élaboré avec la CCPAL, nous avons mené nos 24 actions, qui sont aujourd'hui en train de se conduire par nos services techniques. Les choses avancent.

Je reconnais une chose, c'est que nous n'avons peut-être pas la capacité de présenter l'avancement physique de ces 24 actions, mais je vous promets que nous le présenterons la prochaine fois. Je vous demande donc de sortir un plan d'avancement des 24 actions pour vous dire où nous en sommes.

Avez-vous d'autres observations ?

Je n'ai pas de souci à ce que nous passions beaucoup de temps là-dessus, je sais que ce sont des sujets qui plaisent à quelques-uns, mais nous allons devoir passer au Rapport d'Orientation Budgétaire pour éviter de nous coucher à 2 heures du matin.

M. DUVAL.- Dans le PCAET, il y avait notamment la mesure présentée tout à l'heure, à savoir ClimAgri. J'ai participé à une réunion – en principe, je suis dans ce groupe de travail –, mais depuis....

M. LE PRESIDENT.- ClimAgri, c'est le sujet où nous étions montés à...

Mme PERERA.- Une étude a été faite et nous avons fait des groupes de travail avec des agriculteurs, qui avaient eux-mêmes exprimé le fait que c'était une urgence.

M. LE PRESIDENT.- C'est cela. Lorsque nous sommes allés à Apt, il y avait deux agriculteurs, c'est cela ?

Mme PERERA.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Les deux agriculteurs qui étaient là nous ont expliqué qu'ils venaient d'arracher leur lavande, leurs cerisiers, et de tout arracher. Nous étions dans une situation où il n'y avait pas d'agriculteur, il n'y avait pas de représentant du monde agricole, nous n'avions que des techniciens de la CCPAL. Cette réunion avait été faite à Apt, à la CCPAL, à grands coups de renfort de publicité. Nous avons fait la même à COTELUB, chez nous, et il n'y avait pas beaucoup de représentants du monde agricole. À un moment donné, si les gens ne veulent pas s'impliquer, nous ne pouvons pas faire... Nous sommes des élus, pas des techniciens. Les techniciens font leur travail, et si les gens ne viennent pas, ils ne viennent pas.

Mme DOMEIZEL.- D'abord, tu parles de 24 actions, mais j'en compte 27 dans le tableau.

M. LE PRESIDENT.- Oui, peut-être 27, excuse-moi.

Mme DOMEIZEL.- Dans les 27, je vous rappelle que sept ne sont pas commencées, mais tu dis « On les a toutes entamées ».

Nous n'en avons pas parlé, mais là-dessus, je suis assez d'accord avec Samantha : dans le rapport, on a des résultats d'analyse, de la mesure d'énergie, de la mesure... ce n'est même pas de la mesure, mais du calcul des émissions de gaz à effet de serre, parce que ce n'est pas une mesure, mais un calcul avec des abaques, etc. Ce que l'on ne sait pas, c'est vraiment l'efficacité des actions. Sur le covoiturage, sur Karos, je veux bien entendre que cela fonctionne, je veux bien, mais à un moment donné, nous avons aussi besoin de savoir si Karos fonctionne. Personnellement, j'en ai parlé à beaucoup de gens, et beaucoup, dont des gens qui n'ont pas de voiture, m'ont dit : « On n'est pas au courant ». Je connais parfaitement les difficultés sur ce point, cela veut dire que des informations ne sont pas passées. Nous avons besoin de

savoir ce qu'il en est, je prends cet exemple. C'est le premier point. Il faudrait donc que nous ayons quelques éléments de temps en temps.

Le deuxième point, en relisant les actions... Sur l'année, j'ai vu quelque part que l'analyse était faite jusqu'en 2021, c'est cela ? Je l'ai vu en introduction. Il y a une date, il y a la période...

Mme PERERA.- 2021-2024.

Mme DOMEIZEL.- C'est marqué quelque part. Je l'ai vu, cela m'a marquée, mais je ne l'ai pas retrouvé.

Sur les périmètres, j'ai lu : « Dévégétaliser les zones ». Cela concerne-t-il exclusivement les zones urbaines de COTELUB, dont COTELUB est propriétaire, ou cela concerne-t-il également les communes ? Je m'explique : à

La Tour-d'Aigues, nous avons végétalisé les deux cours d'école. Cela rentre-t-il dans le PCAET, auquel cas cela signifie que cela ne doit pas être en rouge, mais en orange, ou cela ne rentre-t-il pas dans le PCAET ? Il y a aussi ces périmètres que nous avons parfois un peu du mal... Je trouve que la construction du document est trop technique et pas assez politique.

Mme SERRA.- Cela entre effectivement dans le PCAET. La Tour-d'Aigues, cela a été fait quand ?

Mme DOMEIZEL.- Non, c'est 2024, La Tour-d'Aigues.

Mme SERRA.- Villelaure aussi, Ansouis aussi. Ce sont donc effectivement des actions qui s'incluent dans le PCAET, mais nous ne pouvons pas les comptabiliser puisque cela a été fait. Celle de Villelaure a été mise au mois de septembre.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais c'était tout de même en réflexion, parce que tu sais très bien qu'on ne va pas dévégétaliser comme cela.

Mme SERRA.- C'est un partenariat avec le Parc, qui est un de nos partenaires sur le PCAET.

Mme DOMEIZEL.- OK.

M. LE PRESIDENT.- Sur Karos, je voudrais savoir quel moyen de communication vous avez mis en place sur vos communes pour informer vos populations de l'organisation de Karos. Avez-vous fait une communication particulière ?

Mme DOMEIZEL.- Nous l'avons mis sur le site, la même que... Non, mais je ne dis pas que vous n'avez pas communiqué, je sais qu'il est difficile de communiquer sur le covoiturage, je l'ai fait dans le cadre de mon activité professionnelle, je dis simplement : pouvons-nous avoir un bilan ? C'est tout.

M. LE PRESIDENT.- N'avons-nous pas déjà fait un bilan sur Karos ?

M. BRABANT.- Oui, il y avait eu un bilan Karos.

Mme DOMEIZEL.- Cela aurait pu être l'occasion.

M. BRABANT.- De le refaire, peut-être, mais nous vous avons donné le bilan Karos il y a huit mois.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais on sait très bien que lorsqu'on lance une action avec de la communication, on a des réponses, mais il faut le faire quelque temps plus tard.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais moi, je répondais à ta remarque sur les gens qui disent qu'ils ne connaissent pas. S'ils ne connaissent pas, c'est que nous avons aussi un problème de communication.

Mme DOMEIZEL.- Tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Autant communal qu'intercommunal. C'est de cela que je parlais. Sur le bilan, oui, nous ferons un bilan.

Mme DOMEIZEL.- Je n'ai pas dit que vous aviez mal communiqué, je dis qu'il faut faire un bilan.

M. LE PRESIDENT.- J'entends. Ce que je peux vous dire, c'est que des gens viennent nous voir et nous posent des questions, et lorsque nous leur demandons s'ils ont vu sur leur commune la communication nécessaire au fonctionnement de Karos, nous nous rendons compte que ce n'est pas allé plus loin que le simple fait que les secrétariats aient reçu un document expliquant la mise en place de Karos. À un moment donné, c'est aussi une question de volonté de chacun. Sur les communes, on doit aussi communiquer un peu plus.

M. BOREL.- Je ne veux pas intervenir, mais je corrige simplement : sur La Tour-d'Aigues, comme nous ne nous occupons pas directement des entreprises...

M. LE PRESIDENT.- Je ne parlais pas uniquement de La Tour-d'Aigues.

M. BOREL.- Comme nous ne nous occupons pas des entreprises, c'est COTELUB, nous avons quand même essayé, au niveau de toutes les grosses associations du village... Nous l'avons fait très fortement. Le problème, c'est que cela n'accroche pas : il n'y a que des gens d'entreprise qui font des allers-retours tous les jours et qui y ont un intérêt ; le particulier n'y a pas d'intérêt, à mon avis.

M. LE PRESIDENT.- Après, tu ne peux pas forcer les gens à utiliser les outils que nous mettons en place. Là où je vais rejoindre Mariane, c'est que nous pouvons aussi faire un bilan à un moment donné. Nous l'avons fait à une époque, cela avait été mis en place par des gens de La Tour-d'Aigues sur le click & collect, mais cela n'a pas fonctionné. Cela a coûté une fortune et cela n'a pas fonctionné, nous avons abandonné. C'est pour cela que je dis que je te rejoins, il faudra peut-être faire un bilan un peu sérieux avec Karos et nous prendrons les dispositions qui s'imposent si nous devons l'arrêter ou pas.

Je vous rappelle quand même, comme nous l'avons évoqué ici, que nous sommes en train de travailler avec le CEA, avec la Métropole, avec l'ensemble des autres communautés de communes limitrophes qui travaillent avec Karos de manière à élargir le potentiel de l'outil, puisque c'est quand même un outil, qui, quand il est utilisé, est normalement performant.

Si vous êtes d'accord, à moins que vous ayez encore d'autres questions, il faut passer à la suite. Y a-t-il encore des questions ? *[Pas de question]*

Il faut donc que nous passions au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre de Madame KHALIZOFF, décide :

- **D'approuver** le rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de COTELUB, tel que présenté en séance ;
- **De transmettre** le rapport d'évaluation à la Préfecture, à l'ADEME, à la DREAL ainsi qu'au Conseil régional, conformément à la réglementation en vigueur.
- **De publier** le rapport d'évaluation à mi-parcours sur le site internet de la collectivité afin de garantir la transparence et l'information du public.
- **De confier** aux services compétents de la collectivité la mise en œuvre des ajustements proposés dans le rapport d'évaluation, dans le cadre de la poursuite du PCAET jusqu'en 2027.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Abrogation de la délibération n° 2025-033 relative à l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parking de La Bonde

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Présentation

Par délibération du Conseil communautaire du 3 avril 2025, une affectation du résultat 2024 du Budget annexe Parking de la Bonde a été proposée et approuvée.

Or, il apparaît que cette affectation de résultat n'a pas été correctement constatée : seul le résultat de l'exercice 2024 a été affecté, alors qu'il convient d'affecter le résultat cumulé.

Il est donc nécessaire d'abroger cette affectation et, de fait, la délibération n°2025-033 qui y fait référence. Une décision modificative sera présentée pour prendre en compte ces corrections.

Débat

M. LE PRESIDENT.- Nous avons pris une délibération en avril 2025, cette affectation de résultat du budget annexe de La Bonde avait été proposée et approuvée. Dans cette affectation de résultat, nous avons constaté que nous avons fait une petite coquille, parce que nous avons seulement pris le résultat de 2024 alors qu'il fallait prendre le cumulé. Je vous

demande donc ce soir d'abroger cette affectation, c'est-à-dire d'annuler la délibération qui y faisait référence. Une décision modificative sera présentée pour prendre en compte ces corrections.

Avant de revenir sur ce parking, je vous demande de voter sur l'abrogation de cette délibération 2025-033. Avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

Nous passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2025-033 du 3 avril 2025, relative à l'affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Parking de La Bonde ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Budget Annexe Parking de la Bonde - Décision modificative n° 1 **Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH**

Présentation

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année.

1) Présentation générale de la DM

BUDGET ANNEXE PARKING DE LA BONDE	BP 2025 + BS 2025	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	89 526,00	12 855,59	102 381,59
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	89 526,00	12 855,59	102 381,59
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	165 390,00	- 49 222,97	116 167,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	165 390,00	- 49 222,97	116 167,03
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

2) Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 Charges à caractère général	10 000
65 Autres charges de gestion courante	2 856
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 856
RECETTES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	12 856
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 856

a) En dépenses :

011 – Charges à caractère général

Contrat prestation de services (équilibre)

65 – Autres charges de gestion courante

Charges gestion courantes (équilibre)

b) En recettes :

002 – Résultat de fonctionnement reporté

Affectation du résultat 2024 erronée car non prise en compte du résultat cumulé

3) L'investissement

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
21	Opérations d'équipement	2 575
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-51 798
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-49 223
RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-11 436
16	Emprunts et dettes assimilées	-37 787
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-49 223

a) En dépenses :

21 – Opérations d'équipement :

Mise en place coffret technique

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

Correction du résultat

b) En recettes :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

Correction du résultat

16 – Emprunts et dettes assimilées :

Diminution d'emprunt pour équilibre

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Débat

M. LE PRESIDENT.- En charges à caractère général, nous avons une écriture de réajustement pour 10 000 euros, les autres charges de gestion courante pour 2 856 euros, donc un total de dépenses de fonctionnement de 12 856 euros. Nous avons un résultat de fonctionnement reporté de 12 856 euros en recettes.

Sur les investissements, nous avons une opération d'équipement (mise en place d'un coffret électrique pour la barrière) de 2 575 euros, nous avons en négatif le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, soit un total de 49 223 euros. En recettes, nous avons le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 11 436 euros, des emprunts et dettes assimilées pour 37 787 euros et un équilibre de ce budget annexe de 49 223 euros.

Avez-vous des questions ?

Mme DOMEIZEL.- Je n'ai rien compris, mais ce n'est pas grave.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des écritures de régularisation.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais je n'ai rien compris aux écritures de régularisation. J'aurais bien aimé savoir ce que cela nous a coûté.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons y venir. Aujourd'hui, je vous demande d'approuver cette délibération. Nous vous proposons un budget annexe global qui sera de 89 526 euros, plus la décision modificative n° 1 qui va porter un budget total équilibré pour la section de fonctionnement à 102 381 euros, et la même chose pour un budget de 116 167 euros. Je vous demanderais de ne pas oublier de voter la feuille d'émargement.

Nous n'allons pas revenir sur la question du parking, puisque vous avez voté le compte administratif, vous aviez voté le budget général. Aujourd'hui, quelle serait la question sur ce parking ? Voulez-vous savoir ce qu'il a rapporté ?

Mme DOMEIZEL.- Ce qu'il a rapporté en particulier cette année, parce que les barrières étaient souvent levées.

M. LE PRESIDENT.- Il a rapporté 78 000 euros.

Mme DOMEIZEL.- Beaucoup de gens se sont garés sur le parking gratuit sur la route de Cabrières. Je ne sais pas à qui il est, mais ce parking nous a-t-il fait perdre des clients, sans compter tous les gens qui se garent sur la route, où c'est le « bordel » ? Oui, c'est un peu le « bordel » autour de La Bonde, mais ce n'est pas toi.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez toujours un petit message : « C'est le bordel. Avant, c'était mieux ». Aujourd'hui, ce que je vais dire, c'est que le parking de La Bonde a rapporté 78 000 euros cette année.

M. DUVAL.- Est-ce la recette ?

M. LE PRESIDENT.- C'est la recette. C'est le double de l'année dernière, ce qui veut dire que le parking a relativement bien fonctionné.

Mme GARCIN.- Il a été ouvert plus longtemps que l'année dernière.

M. LE PRESIDENT.- Oui, et il a mieux fonctionné. Le parking qui a été ouvert sur la route de Cabrières, c'était simplement par sécurité, pour éviter que ce soit le « bordel », comme tu le dis souvent. Celui-là était gratuit, cela évitait que les gens soient au bord de la route. Ensuite, pour ceux qui se garaient le long de La Motte, puisque c'était un problème sur la commune de La Motte... Je pense que ceux qui ont fait plus de recettes que nous, c'est la gendarmerie.

Nous allons donc retenir que ce parking, qui était tant critiqué au départ, a permis d'apporter une recette de 78 000 euros, qui sera plus importante l'année prochaine, ce qui nous amène à une réflexion sur le devenir de l'autre parking, qui, nous l'oublions, est naturellement aménagé. Je rappelle que ces 78 000 euros sont apportés uniquement par des personnes extérieures à notre territoire. Je pense que c'est bien que les personnes de l'extérieur, qui l'utilisent au maximum, le financent.

Avez-vous d'autres questions ?

M. DUVAL.- Avez-vous une idée du taux d'occupation en période de pointe ? Est-il plein ?

M. LE PRESIDENT.- Il est plein dans les pics de charge, puis il est modérément plein. En même temps, nous constatons que lorsque c'est plein dehors, c'est qu'il est plein dedans. Comme nous l'avons dit, vu le chiffre réalisé sur ce parking, nous pouvons considérer qu'il est utilisé, et il le sera de plus en plus Je ne vais pas me lancer dans des discussions sur le prochain mandat. Des choses se passeront, l'exécutif futur fera ce dont il a envie pour améliorer encore et faire davantage de recettes.

Avez-vous d'autres questions ? *[Pas de question]*

Nous passons donc au vote sur cette décision modificative.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget annexe du Parking de la Bonde, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

BUDGET ANNEXE PARKING DE LA BONDE	BP 2025 + BS 2025	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	89 526,00	12 855,59	102 381,59
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	89 526,00	12 855,59	102 381,59
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	165 390,00	- 49 222,97	116 167,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	165 390,00	- 49 222,97	116 167,03
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4. Budget Général 2025 - Décision modificative n° 2 **Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH**

Présentation

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année.

1) Présentation générale de la DM

BUDGET GENERAL	BP 2025 + BS 2025	DM N1	DM N2	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 820 480,00	-	146 757,00	13 967 237,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 820 480,00	-	146 757,00	13 967 237,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 414 217,00	350 000,00	66 984,00	15 764 217,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 414 217,00	350 000,00	66 984,00	15 764 217,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0	0

2) Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011	Charges à caractère général		22 600,00
014	Atténuations de produits		32 000,00
65	Autres charges de gestion courante		39 336,11
66	Charges financières		18 868,81
67	Charges spécifiques		42 570,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000,00
023	Virement à la section d'investissement		-40 169,76
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			155 205,16
RECETTES			
70	Produits des services et du domaine		49 401,51
731	Fiscalité locale		40 630,00
74	Dotations subventions et participations		70 198,65
75	Produits de gestion courante		-5 148,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		123,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			155 205,16

a) En dépenses :

011 – Charges à caractère général :

Les crédits ont été augmentés pour travaux OLD de la Bonde et pour l'évaluation mi-parcours du PCAET

014 – Charges à caractère général :

Taxe additionnelle 2025 à reverser au Département

65 – Autres charges de gestion courante :

Convention Terre de Vaucluse (anciennement Sud Luberon Initiative) + régularisations de rattachements de 2024

66 - Charges financières :

Ajustements des prévisions budgétaires relatives aux intérêts bancaires

067 - Charges spécifiques :

Annulation de titres relatifs à la redevance spéciale (intitulés de tiers erronés)

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ajustement des prévisions budgétaires relatives à plusieurs montants d'amortissements

023 – Virement à la section d'investissement :

Virement de section pour équilibre

b) En recettes :

70 – Produits des services et du domaine :

Les crédits augmentent suite à la réinstallation des panneaux photovoltaïques au gymnase LTA (recette pour vente électricité) + divers ajustements budgétaires de refacturations

731 – Fiscalité locale :

Rôles supplémentaires (états de fiscalité d'avril et juin)

74 – Dotations subventions et participations :

Diverses subventions encaissées non budgétées dans le BP

75 – Produits de gestion courante :

Loyers et domiciliations postales

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ajustement du montant d'amortissement de la subvention FIPHP

3) L'investissement

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500
21	Immobilisations corporelles	2 696
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123
041	Opérations patrimoniale	60 665
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 984
RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	88
021	Virement de la section de fonctionnement	- 40 170
024	Produits des cessions d'immobilisation	6 401
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000
041	Opérations patrimoniale	60 665
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		66 984

a) En dépenses :

16 – Emprunts et dettes assimilées :

Amortissement de prêt

21 – Immobilisations corporelles :

Achat de divers matériels (équilibre DM)

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Amortissement de la subvention FIPHP

041 – Opérations patrimoniale :

Intégration de frais d'étude et corrections d'imputation

b) En recettes :

16 – Emprunts et dettes assimilées :

Cautions association

021 – Virement de la section de fonctionnement :

Virement de section pour équilibre

024 – Produits des cessions d'immobilisation :

Cession de véhicule

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Dotation aux amortissements - Ajustement prévisions budgétaires

041 – Opérations patrimoniale :

Intégration de frais d'étude et corrections d'imputation

Débat

M. LE PRESIDENT.- Une erreur matérielle s'était glissée dans la version qui vous a été adressée. Les chiffres sont bons dans les documents détaillés que vous avez reçus, c'est au niveau de la délibération qu'il faudra les modifier. Si vous en êtes d'accord, je vais vous présenter les chiffres que vous avez reçus dans les documents annexes et vous m'autoriserez à modifier la délibération, qui, en tout état de cause, est simplement un projet.

Êtes-vous d'accord pour continuer là-dessus et que nous votions cette décision modificative ? Bien. Vous verrez, il n'y a pas grand-chose, mais le chiffre n'est pas bon.

Sur l'ensemble des chiffres tels qu'ils vous ont été présentés, je vais simplement revenir sur les modifications. Les charges spécifiques passent de 34 122 à 42 570 euros. Les charges spécifiques, ce sont des annulations de titres relatifs à la redevance spéciale. Le total des dépenses de fonctionnement passe à 155 205 au lieu de 146 757 euros.

Concernant les recettes, nous avons deux lignes modifiées : les produits des services et du domaine de 49 401 au lieu de 40 954 euros et un total de recettes de fonctionnement qui passe à 155 205 euros.

Avez-vous des questions ?

Mme DOMEIZEL.- Excuse-moi, je ne t'ai pas suivi : les chiffres que tu as annoncés sont ceux qui sont là et c'est là que tu disais qu'il y avait des erreurs, c'est cela ?

M. LE PRESIDENT.- Le chiffre de 155 000, c'est bien 155 000 au lieu des 146 757 euros que vous devez avoir eu sur la délibération.

Mme GARCIN.- Nous avons reçu 146 000.

M. LE PRESIDENT.- Oui, vous avez reçu 146 000.

Mme DOMEIZEL.- Il y a donc deux erreurs.

M. LE PRESIDENT.- Oui, il y a deux erreurs et il y a le « bordel » au parking, on a compris. À un moment donné, je te l'ai dit.

Mme DOMEIZEL.- Je constate que cela fait deux erreurs.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais tu ne fais que des constats. Ça, pour faire des constats, tu es là.

Bien, avez-vous d'autres questions là-dessus ? *[Pas de question]*

Sur les investissements, nous avons un total de 66 984 euros sur ce budget général. Avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

Je vais vous donner le total des dépenses de fonctionnement, décision modificative prise : à l'équilibre, en fonctionnement, le budget général passe à 13 975 685 au lieu de 13 820 480 euros ; en investissement, il passe à 15 764 217 au lieu de 15 414 217 euros. Avez-vous des questions sur cette décision modificative ? *[Pas de question]*

Je vous rappelle qu'avant de partir, vous aurez à signer les documents afférents à cette décision modificative.

S'il n'y a pas de question, passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire , à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°2 du Budget général 2025 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget général 2025, après décision modificative n°2, s'établit ainsi :

BUDGET GENERAL	BP 2025 + BS 2025	DM N1	DM N2	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 820 480,00	-	155 205,16	13 975 685,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 820 480,00	-	155 205,16	13 975 685,16
SOLDE DE SECTION	-	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	15 414 217,00	350 000,00	66 983,98	15 764 217,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 414 217,00	350 000,00	66 983,98	15 764 217,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0	0

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5. Budget Annexe GEMAPI - Décision modificative n° 1
Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Présentation

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année.

1) Présentation générale de la DM

BUDGET ANNEXE GEMAPI	BP 2025 + BS 2025	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	340 438,00	3 402,00	343 840,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	340 438,00	3 402,00	343 840,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	770 357,00	3 402,00	773 759,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	770 357,00	3 402,00	773 759,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

2) Le fonctionnement

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 402
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 402
RECETTES	
731 Fiscalité locale	-30 324
74 Dotations subventions et participations	30 324
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 402
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 402

a) En dépenses :

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Ajustement montant amortissement (équilibre)

b) En recettes :

731 – Fiscalité locale :
Dédution de la dotation de compensation 2025

74 – Dotations subventions et participations :
Dotation de compensation 2025

042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :
Amortissement subvention

3) L'investissement

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 402
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 402
RECETTES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 402
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 402

c) En dépenses :

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Amortissement subvention

d) En recettes :

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Amortissement subvention

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Débat

M. LE PRESIDENT.- Nous avons l'ajustement du montant des amortissements au 042 en fonctionnement à 3 402 euros. Nous avons la fiscalité locale, les dotations de compensation 2025 et les amortissements des subventions qui ont été opérés, ce qui nous donne un total de recettes à l'équilibre de 3 402 euros.

Sur les investissements, nous retrouvons les 3 402 euros, puisque ce sont les amortissements des subventions, donc pas de modifications extraordinaires.

Cela nous donne une décision modificative du budget GEMAPI, à l'équilibre, en fonctionnement, de 340 438 euros, et en section d'investissement pour 773 759 euros.

Avez-vous des questions concernant cette décision modificative ? *[Pas de question]*

Je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI 2025 telle que présentée en pièce jointe et proposée,
- **De dire** que l'équilibre global du budget annexe GEMAPI, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

BUDGET ANNEXE GEMAPI	BP 2025 + BS 2025	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	340 438,00	3 402,00	343 840,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	340 438,00	3 402,00	343 840,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	770 357,00	3 402,00	773 759,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	770 357,00	3 402,00	773 759,00
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6. Rapport d'Orientation budgétaire 2026 **Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH**

Présentation

Le débat sur les orientations budgétaires, obligatoire pour la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB, doit se tenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet aux élus, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint, de débattre sur les tendances budgétaires générales de la collectivité.

Il ne donne pas lieu à un vote mais il doit être pris acte de ce débat par délibération.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agira de prendre acte du rapport que je vais vous faire concernant COTELUB, c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2026.

Vous savez que nous sommes en période préélectorale, donc on ne reviendra pas sur ce qu'il va se passer en 2026, vous aurez un autre exécutif pour cela. Par contre, on vous donnera la situation financière de COTELUB à fin 2025.

Vous devez avoir les tableaux avec vous, nous avons des évolutions concernant le tableau global de COTELUB. Sur la CAF 2025, la projection d'atterrissage prévoit une capacité d'autofinancement brute autour de 1 058 000 euros, qui sera très proche du montant de 2024. En retirant le résultat de clôture, qui est une recette exceptionnelle, du budget de la zone du Revol, cette capacité d'autofinancement passerait à 520 000 euros, soit 4,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

La CAF nette est impactée de 75 000 euros compte tenu de la hausse des remboursements d'emprunt et le résultat de fonctionnement de 532 000 euros, c'est-à-dire -10 000 euros par rapport à 2024, ce qui s'explique par la hausse des dotations aux amortissements.

Le besoin d'investissement sur l'exercice, hors emprunts, est de 563 000 euros. Ce montant était de 11 442 000 euros en 2024 avec l'acquisition du domaine de La Bonde, qui a été financée par 4 millions d'emprunt relais, remboursés à ce jour, 2,7 millions d'emprunt et 2,3 millions d'excédents reportés.

Pour combler le besoin de financement de la section d'investissement, COTELUB a emprunté 350 000 euros dans le cadre de l'opération du camping et affecte ses résultats des exercices antérieurs. Le solde global de clôture est donc de 2 518 000 euros contre 2 731 000 euros en 2024.

La situation financière que vous avez sur la période est, de notre point de vue, saine. L'autofinancement net de la Collectivité est en baisse, notamment du fait du passage de PTVA en budget annexe. Entre 2024 et 2025, cet écart s'explique par la hausse des charges d'emprunts. Cette différence est plus marquée en retirant les résultats exceptionnels (dont le résultat de la zone du Revol) avec une évolution du taux de 9,2 % en 2024 à 3,4 % en 2025.

Le résultat de clôture est en baisse compte tenu de l'utilisation des excédents dans le financement des investissements.

La capacité de désendettement est maîtrisée, puisque nous sommes à 2,9 ans pour 2025. Pour les gens qui ne maîtrisent pas forcément les finances, je vous rappelle que dès que vous passez 12 à 13 années de remboursement, vous passez dans le réseau d'alerte. Nous sommes à 2,9, ce qui montre que COTELUB dégage un autofinancement en adéquation avec sa politique d'endettement. En ne comptant pas les résultats de la ZA Revol, cette capacité passerait à 5,8 années, un résultat toujours soutenable.

Je ne vais pas vous lire les chiffres, vous les connaissez. Si vous avez des questions, vous me les poserez.

Pour ce qui est de l'évolution de la situation financière de COTELUB pour le budget PTVA entre 2024 et 2025, vous savez que c'est la première année, nous n'avons pas 2019, puisque le budget annexe PTVA a été créé cette année, en 2024. Vous avez un chiffre d'affaires de 5 295 491 euros pour 2024, qui sera normalement de 5 585 700 euros en 2025. Nous avons des dépenses de gestion qui passeraient de 4 714 099 à 4 980 295 euros. Le résultat de clôture que nous avons en 2024 était de 330 628 euros et il sera de 130 837 euros en 2025.

Vous voyez apparaître un emprunt de 600 000 euros, montant qui avait été estimé lorsque nous avons fait l'élaboration de cela. Vous connaissez le système de la comptabilité : les amortissements des acquisitions d'investissement génèrent de la ressource en investissement, donc nous avons tranché et décidé de mettre à niveau le montant des investissements à financer par l'emprunt, emprunt sur la durée de l'amortissement, de manière à financer la totalité. Ainsi, le montant de 600 000 euros que vous voyez va évoluer, puisque nous avons récemment reçu l'information de la livraison de camions de la part de Renault, qui nous a annoncé que nous devrions les recevoir incessamment sous peu. Je crois que cela fait deux ans, Karine, que nous attendons, donc nous verrons ce qu'il en sera.

En ce qui concerne la situation financière du budget GEMAPI, je vous rappelle que ce sont des estimations pour 2025, que nous ne parlons pas de 2026 et que nous n'en parlerons pas. Nous aurons des recettes de gestion de 324 332 euros

en 2025 contre 372 486 euros en 2024. En ce qui concerne l'évaluation que nous faisons pour 2025, je rappelle que nous ne prenons en compte dans les recettes que les subventions qui sont notifiées. Cela signifie que dans les nouveaux emprunts tels que vous pouvez les voir, que ce soit dans le budget général ou ailleurs, ce sont des emprunts dits d'équilibre dans l'attente de réception de nos subventions.

Pour la GEMAPI, nous avons une capacité d'autofinancement qui sera en augmentation en 2025. Nous avons un besoin de financement de 66 297 euros contre 58 988 l'année dernière et une capacité de désendettement de 2,3 ans. Vous savez que la GEMAPI, c'est certainement le domaine... Nous en discuterons, l'exécutif en discutera, puisque pour les prochains chantiers qui vont démarrer au niveau des digues, nous allons commencer à parler de montants beaucoup plus significatifs, avec des montants d'emprunt qui seront très certainement significatifs en fonction de l'évolution de l'avancement que nous sommes en train de mener pour les subventions. Nous en discuterons en 2026.

En ce qui concerne la masse salariale, nous vous avons mis les effectifs de 2020 à 2025 en ETP. Vous avez la progression de la masse salariale avec une évolution relativement dynamique des effectifs. Les dépenses de personnel ont progressé en moyenne de 11 % par an entre 2020 et 2025 avec un ralentissement entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique par une hausse de 9 % des effectifs sur la même période et par des mesures de l'État qui ont fortement impacté nos budgets, y compris les vôtres, puisque nous avons subi l'augmentation du point d'indice en 2022 et 2023, la révision des grilles en 2022 et 2024, l'augmentation des cotisations CNRACL, etc. C'est un sujet que nous aborderons, je vous en toucherai deux mots tout à l'heure en ce qui concerne la SPL.

Vous avez un tableau, je ne vais revenir dessus. La masse salariale sera évaluée à 4 116 555 euros en 2025. Nous sommes dans la globalité du budget COTELUB.

En conséquence, les dépenses de personnel représentent une part croissante du budget malgré le ralentissement en 2025. Vous avez un tableau qui vous donne le poids des dépenses de personnel par rapport aux recettes réelles, ce qui vous donne un pourcentage de ce que représentent les dépenses de personnel par rapport aux recettes réelles de gestion. Vous voyez l'évolution : en vert, les dépenses de personnel ; en bleu, les recettes réelles de gestion ; en pourcentage, la part des recettes réelles de gestion. Cela concerne le personnel.

S'agissant des enjeux, au cours de notre mandat, nous avons affirmé notre rôle structurant dans le développement territorial, nous avons consolidé l'offre de services à destination des familles et des jeunes. Le renforcement des structures d'accueil dans les domaines de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse traduit une volonté politique claire : répondre aux besoins croissants des habitants tout en anticipant les évolutions démographiques.

Nous avons également engagé des investissements significatifs en matière de transition écologique et de gestion durable des ressources, des projets qui illustrent cet engagement de la Collectivité en faveur d'un aménagement résilient et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants :

- Les actions menées dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers et de la GEMAPI ;
- L'aménagement du domaine de La Bonde et l'acquisition du camping des Chênes verts ;
- Les divers pôles d'échanges multimodaux (Cadenet, Grambois, Mirabeau et Villelaure) ;
- La mise aux normes des installations sportives à La Tour-d'Aigues et à Cadenet.

Ces projets ont été réalisés dans un contexte économique contraint, marqué par une forte inflation entre 2020 et 2023 et une faible évolution de nos recettes fiscales et des dotations de l'État. Cette tension budgétaire a mécaniquement réduit la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes malgré une vigilance constante sur les dépenses de fonctionnement.

Si nous devons discuter, je pense que vous aurez à discuter dans vos communes, parce qu'aujourd'hui, je pense que nous voyons fleurir sur les réseaux sociaux la démonstration que dans nos communes en particulier, sur les dépenses de fonctionnement ou autre, sur les dépenses globales, nous avons effectivement des augmentations significatives avec des impacts.

Je propose à ces réflexions que nous poussions l'analyse un peu plus loin et que l'on se rende compte des réelles raisons pour lesquelles nous sommes arrivés dans cette situation. Ce que je peux vous dire, c'est que 2026, sans préjuger de ce qu'il se passera par rapport au Conseil communautaire, va être une année particulièrement compliquée en matière d'élaboration du budget, et quand je dis particulièrement compliquée, c'est qu'elle va être particulièrement compliquée. Je pense qu'elle sera également compliquée dans les communes, puisqu'aujourd'hui, on se rend compte que pour boucler les budgets, c'est un sacerdoce. Celles qui n'ont pas forcément beaucoup investi, qui ont capitalisé et qui ont fait des économies auront encore un peu d'assurance, mais pour les communes qui ont fait des investissements, je peux vous dire

aujourd'hui que pour arriver à toucher des subventions, c'est compliqué ! La Région vient de geler toutes les subventions, ils viennent de geler toutes les notifications, et Dieu sait que nous en avons quelques-unes en cours. Avec ce qu'il se passe en plus avec la loi de programmation en cours, je pense que nous devons nous attendre à quelques réformes qui vont être certainement très difficiles à digérer.

C'était sans préjuger de ce qu'il se passera, mais il est clair que par voie de conséquence, nous communiquerons et nous ferons en sorte que la communication prévienne tous les prétendants. Ce n'est pas en claquant des doigts que les choses vont s'améliorer.

Notre dynamique budgétaire laisse présager un maintien des tensions, comme je vous le disais, notamment au niveau des coûts de fonctionnement. Beaucoup font l'amalgame et le mélange entre la section d'investissement et la section de fonctionnement. Au regard de la dernière réunion que nous avons eue avec les responsables d'intercommunalités et au niveau des associations des maires, je peux vous dire qu'il n'y a pas forcément de souci aujourd'hui sur la question des investissements, parce que ce n'est pas compliqué : si on n'investit plus, on ne dépense plus. Par contre, ce n'est pas parce que nous faisons beaucoup d'investissements que cela changera quelque chose dans la difficulté que nous avons à gérer les coûts de fonctionnement. Ainsi, lorsque j'entends ou lis des analyses fondées sur : « Oh là là, regardez comme cela a augmenté ! », je vous confirme que nous n'en sommes qu'au début, attendons-nous au pire, il y aura des augmentations de la fiscalité.

C'est vrai pour la Région : pour les communes qui ont touché le DMTO, vous avez constaté une baisse de 15 à 20 % de moins. J'ai eu le Département pour l'Association des Maires ruraux, je leur ai dit que Dominique SANTONI s'était engagée à ce que le montant que nous toucherions en DMTO soit équivalent à celui de 2025. Le retour que j'en ai eu, c'est qu'ils ont perdu 14 millions de DMTO et qu'ils ont réparti la baisse sur les communes. On est donc en train de faire le yo-yo. Vous savez qu'ils ont passé la taxe à 5 %, et l'année prochaine, on devrait revenir sur des bases à peu près normales.

En attendant, pour les communes moyennes, je vais prendre la commune de Mirabeau, puisque c'est celle que je connais le mieux, ce sont 22 000 euros de moins par rapport à cela, et je crois que Beaumont doit être à peu près dans les mêmes montants. Je vous promets donc que la gestion va devenir compliquée et que ce n'est pas simple à gérer.

S'agissant du Plan Pluriannuel d'Investissement, le PPI 2026-2032, la nouvelle équipe communautaire le fera. Nous ne reviendrons pas sur 2026 aujourd'hui, c'est le prochain exécutif qui reprendra le PPI actuel, qui le modifiera et qui fera en sorte d'équilibrer ou de reporter. Il conviendra de définir des orientations claires et concertées autour des deux axes prioritaires : l'organisation et la gouvernance de la compétence Petite enfance et Enfance-Jeunesse afin d'optimiser nos modalités de fonctionnement. Vous verrez que c'est un des facteurs les plus importants en ce qui concerne les augmentations.

Il faudra aussi concilier l'ambition territoriale – je remercie encore Geneviève pour le travail qui a été fait sur le projet de territoire – et sa soutenabilité budgétaire.

Ce travail de définition des orientations stratégiques sera déterminant pour préserver cette dynamique que nous avons engagée.

Débat

Je viens de terminer la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Avez-vous des questions, des remarques, des observations ?

Mme DOMEIZEL.- Je trouve qu'il manque un chiffre sur la partie des enjeux à suivre pour COTELUB : « La tension budgétaire a mécaniquement réduit la CAF ». Avons-nous un ordre de grandeur ?

M. LE PRESIDENT.- C'est dans le premier tableau que je vous ai montré.

Mme DOMEIZEL.- Cela aurait pu être mis pour rappel.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vais pas le mettre à toutes les pages.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais là, quand même...

M. LE PRESIDENT.- Tu veux la CAF brute ou la CAF nette ?

Mme DOMEIZEL.- Non, l'évolution. Je parle d'un pourcentage. Tu dis que cela réduit, donc la capacité d'autofinancement a-t-elle été réduite avec un pourcentage relativement correct ou est-ce un gros chiffre qui fait très peur ?

M. LE PRESIDENT.- La capacité d'autofinancement était de 1 600 000 euros en 2019 et est de 1 058 000 euros en 2025.

Mme DOMEIZEL.- D'accord.

Deuxième point, je ne sais pas si c'est cela qui fait réagir Mylène, mais la phrase « Il conviendra pour le prochain Conseil communautaire... » et le fait de cibler de façon très précise la Petite Enfance, cela me fait un peu peur. « On verra ce que fera la prochaine équipe », cela me fait un peu peur, parce que pour moi, c'est tout de même un axe essentiel de la politique de COTELUB pour maintenir des familles sur le territoire. Déjà qu'on ne peut pas se loger, si en plus COTELUB se désengage sur ces points-là, cela fait peur.

M. LE PRESIDENT.- Encore une fois, je ne pense pas que tu aies entendu dire que nous nous désengagions.

Mme DOMEIZEL.- Non, mais...

M. LE PRESIDENT.- Toi, tu enfonces des clous depuis tout à l'heure. Tu sais, des malins comme toi, j'en ai vu d'autres.

Mme DOMEIZEL.- Tu n'es pas obligé de m'agresser. Je ne t'ai pas agressé.

M. LE PRESIDENT.- Tu n'es pas obligée toi non plus d'enfoncer tes petits clous à chaque fois. Je n'ai jamais dit que nous remettions en cause la SPL, je dis tout simplement qu'il faudra payer, on est d'accord ? Je vous donnerai à la fin les résultats, je vais vous donner des éléments essentiels. Je ne veux pas arriver dans quelque temps, quand il y aura un autre exécutif qui reviendra là-dessus, en disant : « regarde ce qu'ils ont laissé ! », donc je vais vous en parler avant de vous le laisser.

Je reviens là-dessus. Avez-vous d'autres questions ?

Mme KHALIZOFF.- Je rejoins Mariane, je suis désolée. Elle l'a dit avant moi, mais c'est très bien. Excuse-moi, mais là, c'est pointer du doigt la Petite Enfance et l'Enfance-Jeunesse, et ce n'est pas la seule compétence que nous avons à COTELUB, donc qu'en est-il des autres compétences ? Il faudra s'en préoccuper aussi, notamment l'Environnement – j'y reviens, excuse-moi. Effectivement, bien sûr que la Petite Enfance et l'Enfance-Jeunesse sont des compétences qui nous coûtent cher, ce sont des choix politiques que nous avons faits. Il faut en avoir conscience, cela a un impact sur le territoire. C'est vrai que c'est étonnant de le voir pointer du doigt comme cela, c'est tout.

M. LE PRESIDENT.- Je ne le pointe pas plus que ce que j'ai pointé, que veux-tu que je te dise ? Aujourd'hui, j'ai présenté GEMAPI, les soldes sont ce qu'ils sont ; j'ai présenté PTVA, si tu as bien entendu, cela ne présente pas de soucis particuliers ; le troisième domaine de compétence, c'est celui où nous expliquons, dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, qu'en ce qui concerne les coûts, il nous inquiète le plus. On peut le dire, cela ne remet pas en cause le fait de continuer. Ce sont des discussions que nous avons, nous ne remettons pas en cause le service public, nous ne sommes pas en train de dire que nous allons l'annuler. C'est pour cela que je dis d'arrêter d'enfoncer des clous sur des domaines où il n'y a rien du tout, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Le choix politique qui sera fait par le prochain Conseil communautaire devra aller dans le sens de savoir quelle est la politique que l'on veut mettre en place, et tu verras qu'il n'y a pas forcément le même avis partout. Je vais rester là-dessus, mais je reviendrai sur la question de la Petite Enfance et peut-être que vous comprendrez.

Avez-vous d'autres remarques sur le Rapport d'Orientation Budgétaire ? *[Pas de remarque]*

J'ai juste à vous demander de prendre acte. Vous avez donc pris acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Après ce débat, le Conseil communautaire **prend acte** du présent rapport d'orientation budgétaire.

7. Attribution de fonds de concours pour la transformation de l'ancienne gendarmerie de Beaumont de Pertuis

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Présentation

Par délibération du 14 décembre 2022, COTELUB a approuvé la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux.

Le 17 mars 2025, la commune de Beaumont de Pertuis a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours.

La Mairie a pour projet de créer dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie situé au quartier Les Grandes Fourrages, un cabinet médical et kiné, une maison des assistantes maternelles, des logements adaptés PMR et un local commercial. Le projet est estimé dans sa globalité à 1 794 787 € dont 164 889 € dédiés à l'aménagement du local commercial en boulangerie, objet de la demande.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimatif du projet : 164 889 € ;
- Financement COTELUB - Fonds de concours : 35 000 € ;
- Autre financement : 72 563 € ;
- Autofinancement communal : 57 325,43 €.

Débat

M. LE PRESIDENT.- La commune de Beaumont-de-Pertuis a fait part de son projet, estimé, dans sa globalité, à 1 794 787 euros de travaux, dont 164 889 euros dédiés à l'aménagement du local commercial en boulangerie, objet de la demande.

Dans le cadre de ce financement – je précise bien sûr que nous ne finançons pas sur le 1,8 million, mais sur la partie des 164 000 euros –, le financement de COTELUB est un fonds de concours de 35 000 euros, un autre financement de 72 563 euros et un autofinancement communal de 57 325 euros.

Je vais vous demander de voter l'attribution de ces 35 000 euros de subvention à la commune de Beaumont-de-Pertuis. Avez-vous des questions, des remarques, des observations ? *[Pas de question]*

Les gens ne sont pas contents ? Ils sont contents, bien.

Je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'attribuer** à la commune de Beaumont de Pertuis une aide de 35 000 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses sur le budget général ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, tu n'es pas venu pour rien, tu repars avec 35 000 euros, cher ami.

Mme RICHAUD.- J'ai écrit à COTELUB pour expliquer que je n'avais pas de locaux anciens, que je construisais quelque chose de neuf et que j'aurais aimé pouvoir bénéficier des 35 000 euros malgré tout, mais je n'ai jamais eu de réponse. J'ai donc posé la question à Monsieur LUZET, qui m'a dit : « Non, c'est du neuf. Il faudrait reprendre une délibération, mais c'est compliqué avant les élections, on ne peut pas. Par contre, selon ce que vous décidez de faire, en deux temps, trois mouvements, c'est fait. »

M. LE PRESIDENT.- Dis-moi quoi.

Mme RICHAUD.- Un achat de camping, par exemple.

M. LE PRESIDENT.- Ça n'a rien à voir...

Mme RICHAUD.- Quand vous voulez faire quelque chose et que vous voulez aller vite, vous le faites. Là, je demande 35 000 euros. Toutes les autres communes l'ont ; moi, je ne l'ai pas parce que c'est sur du neuf.

M. LE PRESIDENT.- Non, tu ne l'as pas parce que tu as voté une délibération avec nous à l'unanimité en mettant les critères d'attribution correspondants, donc tu l'as voté.

Mme RICHAUD.- Je voudrais que ce soit modifié, qu'il y ait une modification.

M. LE PRESIDENT.- Tu l'as voté, je n'ai pas de souci avec cela. Le problème aujourd'hui, c'est que nous avons l'application de la délibération qui est en cours, aujourd'hui, nous avons un aménagement. Tu demandes cela, je ne sais pas, je veux bien regarder, puisque nous sommes dans le cadre d'un aménagement local, mais c'est du neuf aussi ?

Mme RICHAUD.- Moi, c'est du neuf.

M. LE PRESIDENT.- Ton local d'aménagement, ton local pour la boulangerie, est-il neuf ? Voilà, donc c'est un ancien bâtiment que l'on rénove.

Mme RICHAUD.- Moi, je n'avais rien. Pour avoir des commerces, j'ai bien été obligée de...

M. LE PRESIDENT.- Nous avons eu une délibération. Aujourd'hui, il faudrait que je fasse voter au Conseil communautaire la demande de Madame, de Saint-Martin-de-la-Brasque, juste en période préélectorale, pour dire : « Tiens, je vais modifier ce critère pour en faire bénéficier Madame ».

Mme RICHAUD.- Oui, parce que toutes les autres communes ont eu 35 000 euros sauf moi.

M. LE PRESIDENT.- Eh oui, mais c'est parce que ce n'est pas prévu dans la délibération, que veux-tu que je te dise ? Sinon, il n'y a aucune raison pour que nous ne le fassions pas pour tous les travaux neufs, donc cela signifie que demain, on fait l'aménagement de la place, on.....

Mme RICHAUD.- En l'occurrence, cela va porter sur des commerces. Moi, j'ai des commerces et j'ai des locaux de santé.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, nous devrions modifier la délibération pour cela. On n'a pas de demande officielle écrite de modification de la délibération, donc il faudrait la délibérer et la présenter au Conseil communautaire.

Mme RICHAUD.- J'ai écrit un courrier en le demandant.

M. LE PRESIDENT.- On t'a répondu : « Ça ne rentre pas dans le cadre ».

Mme RICHAUD.- Non, je n'ai jamais eu de réponse, jamais.

M. LE PRESIDENT.- Je ne sais pas pourquoi, mais je m'en excuse. Je verrai pour quelle raison tu n'as pas eu de réponse.

8. Autorisation de signature des documents nécessaires aux acquisitions foncières du Système d'Endiguement de Villelaure et procuration à Maître Goncalves pour signature des actes de ventes authentiques
Rapporteur : Jean-Louis ROBERT

Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Sud Luberon (COTELUB) exerce la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), entrée en vigueur à cette date.

Dans le cadre du projet de restructuration du système d'endiguement de Villelaure, COTELUB doit acquérir 159 parcelles réparties entre 54 comptes de propriété et citées en annexe.

COTELUB a confié la procédure de négociations et d'acquisitions foncière à la SAFER84, intermédiaire avec le propriétaire.

Aussi, pour faciliter les procédures, il s'agit de donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents administratifs (promesses de vente, levées d'option, actes de vente...) nécessaires aux acquisitions et donner à Madame Audrey GONCALVES, notaire en charge de la rédaction des actes notariés du projet, procuration pour signer les actes de vente authentiques pour le compte de COTELUB.

Débat

M. ROBERT.- Je ne vais pas vous lire toutes les annexes, je vous les laisse, mais si vous voulez le détail, je suis à votre disposition. Cette question concerne l'autorisation de signature des documents notariaux pour les acquisitions foncières du système d'endiguement sur Villelaure, avec une demande de procuration au notaire de Villelaure et de Cucuron, Maître GONCALVES, pour la signature.

Je ne vais pas vous rappeler que la GEMAPI, c'est depuis le 1^{er} janvier 2018. Il faut savoir que le projet de restructuration de la digue concerne 159 parcelles dont la digue va couper une partie, avec des délaissés, etc., mais ne rentrons pas dans les détails, avec 54 comptes de propriété.

Il a fallu aller trouver les propriétaires, mais il y a des biens vacants sans maître, donc il y a toute une procédure, que nous, au niveau de la Mairie, nous gérons aussi, parce qu'il faut que ce soit un travail entre l'Interco et la Commune. Je me suis même engagé, pour dégager des propriétaires à qui cela posait des problèmes de rentrer à COTELUB, de prendre les délaisés au niveau communal.

Toute cette procédure nous demande un travail chaque semaine pour voir les propriétaires récalcitrants, mais nous y arrivons. En principe, nous ne devrions pas être obligés de passer par une déclaration d'utilité publique.

Je vais donc vous demander de donner pouvoir à notre Président pour signer tous les documents administratifs et notariaux (promesses de vente, levées d'option, actes de vente) nécessaires à l'acquisition des parcelles concernées par le projet de restauration des digues de Villelaure – sachez que j'ai la même délibération dans la commune pour résoudre certains problèmes avec certains propriétaires – et de donner à notre petite notaire de Villelaure, Maître Audrey GONCALVES, en charge de la rédaction des actes notariés du projet, procuration pour signer les actes de vente authentiques pour le compte de COTELUB. Tout cela se fait évidemment avec une convention que nous avons passée avec la SAFER. Je peux vous dire une chose : c'est facile, mais pas trop, même si cela se passe bien, parce que des gens ont découvert qu'ils étaient propriétaires.

Monsieur le Président, si vous voulez passer au vote.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Il s'agit de me donner l'autorisation de signer l'ensemble de ces documents et de donner procuration au notaire en charge de la rédaction des actes notariés du projet. Avez-vous des questions ?

Mme GARCIN.- Quel est le prix de ces acquisitions ?

M. ROBERT.- Cela a été fait par les Domaines, détail par détail, parce qu'il faut savoir que la Plaine de Durance...

Mme GARCIN.- Non, mais au global.

M. ROBERT.- En gros, c'est entre un euro et 1,20 euro, mais cela dépend s'il y a du forestier, si c'est de la ripisylve non exploitable, si cela a été pour développer de la prairie ou autre... Chaque terrain a eu une estimation des Domaines.

Mme RICHAUD.- Combien cela fait-il au total, à peu près ?

M. ROBERT.- Je vais vous donner une fourchette grossière : nous allons arriver à environ 140 000 euros sur les achats de foncier.

Mme GARCIN.- Quelle est la superficie ?

M. ROBERT.- Viens me voir à la Mairie demain, je te la donnerai. Sinon, je te le sors terrain par terrain, tu viens avec moi et je vais te l'expliquer. *(Rires)*

Mme KHALIZOFF.- Simple curiosité : tu as parlé de DUP tout à l'heure, donc n'aurait-il pas été plus simple de faire une DUP sur la totalité du périmètre ?

M. ROBERT.- Avec 54 propriétaires, tu vas mettre une DUP ?

Mme KHALIZOFF.- Ça aurait été plus long.

M. ROBERT.- Je pense que la ville de Villelaure en aurait peut-être parlé, non pas pour la prochaine mandature, mais peut-être pour l'autre. Je te remercie.

Mme KHALIZOFF.- Pas de problème.

M. LE PRESIDENT.- Pour répondre à ta question, en gros, c'est 11 hectares.

Mme GARCIN.- Merci.

M. ROBERT.- Il faut savoir que si on a un ou deux cas récalcitrants, évidemment avec la vitesse de réponse de l'État, dont je ne dirais pas de mal, sans quoi on va encore m'accuser, on a une procédure de DUP.

M. LE PRESIDENT.- Mylène, ce n'était pas très compliqué : il t'a dit que c'était entre un euro et 1,20 euro et qu'il y en avait pour 140 000, donc tu divisais et tu avais le nombre d'hectares.

Mme GARCIN.- Je sais, mais ça va.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ? *[Pas de question]*

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des parcelles concernées par le projet de restructuration des digues de Villelaure,
- **De donner** à Madame Audrey GONCALVES, notaire en charge de la rédaction des actes notariés du projet, procuration pour signer les actes de vente authentiques pour le compte de COTELUB.

9. Attribution d'une subvention à l'amicale du personnel « AMICALUB » - Budget 2025

Rapporteur : Geneviève JEAN

Présentation

Une amicale du personnel, dénommée « AMICALUB », a été créée par les agents de COTELUB sous la forme d'une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'association a pour vocation de promouvoir le bien-être au travail, de développer une culture positive au sein de l'EPCI, participer à la vie interne de la collectivité, et surtout renforcer les liens entre les agents.

Compte-tenu de sa création récente et de la proximité de la fin de l'année civile, l'association a décidé de concentrer son action, pour 2025, sur l'évènement de Noël.

Le projet prévoit :

- la gestion des cadeaux destinés aux agents (valeur unitaire : 20 euros, coût total : 1 620 euros) ;
- l'organisation d'un goûter de Noël pour les enfants de moins de 15 ans des agents (valeur unitaire : 5 euros, coût total : 300 euros) ;
- la gestion des cadeaux à destination de ces enfants (valeur unitaire : 15 euros, coût total 930 euros) ;
- la prise en charge de la décoration de Noël (coût total 100 euros)

Dans ce contexte, et après validation de Monsieur le Président de ces projets, l'association a sollicité une subvention d'un montant de 2 950 € afin de couvrir l'ensemble des dépenses prévues pour l'évènement de Noël.

Débat

Mme JEAN.- Cette amicale du personnel a été créée par les agents de COTELUB sous la forme d'une association loi 1901, association qui s'appelle AMICALUB. Vu sa création récente et la proximité de la fin de l'année civile, l'association a décidé de concentrer son action pour 2025 sur l'évènement de Noël.

Le projet prévoit, pour un montant de 2 950 euros :

Pour les agents :

- La gestion des cadeaux : 1 620 euros, soit 20 euros par agent ;
- La prise en charge des décorations de Noël : 100 euros.

Pour les enfants de moins de 15 ans des agents :

- L'organisation d'un goûter de Noël : 300 euros, soit 5 euros par enfant ;
- La gestion des cadeaux : 930 euros, soit 15 euros par enfant.

Je vous demande donc de bien vouloir voter cette attribution pour nos agents de COTELUB et l'AMICALUB, et d'autoriser l'imputation des dépenses sur le budget.

Mme DOMEIZEL.- C'est très bien, mais nous venons de passer le PCAET et je vois qu'il y a des cadeaux à hauteur de 15 euros pour les enfants et de 20 euros pour les adultes. Je me dis donc que ce serait bien, quand on donne des subventions qui nécessitent des achats, de faire un choix de cadeaux qui soient éventuellement écoresponsables. Un cadeau à 15 euros pour un enfant va finir au mieux sur l'étagère, au pire dans la poubelle, et quand il sera dans la poubelle, au mieux dans le tri, au pire en mélange. Ainsi, plutôt que d'offrir un cadeau, offrir un chèque me paraît beaucoup plus cohérent, parce qu'on ne peut pas dire que l'on met en place de l'économie circulaire et ne pas être vigilant là-dessus. C'est aussi ça, la communication et la sensibilisation.

Mme JEAN.- *A priori*, pour les enfants, ce sera des livres.

Mme DOMEIZEL.- Ça, c'est bien ! *(Rires)*

Mais, pas sur Amazon !

M. LE PRESIDENT.- Sachant quand même que l'amicale qui se crée à COTELUB, ce sont des gens qui sont censés, donc on ne va pas leur dire : « Je vous donne ça, mais vous en faites ça ». On est dans un pays où on a encore un peu de liberté ; il nous en reste un peu, donc gardons-la.

Mme RICHAUD.- Cette demande se fera-t-elle chaque année ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. C'est comme les CE : comme on ne peut pas faire de CE, ils ont fait une amicale. Ils voulaient se réunir de temps en temps, manger un morceau ensemble, ce que je trouve très bien, mais ils devaient systématiquement venir nous voir pour qu'on finance, qu'on ne finance pas. En l'occurrence, c'est une amicale....

Mme RICHAUD.- Ce qui me chagrine, c'est que l'argent que tu vas donner à cette amicale, c'est moi qui te le donne, parce que je suis une des rares communes avec Vitrolles à donner de l'argent à COTELUB.

M. LE PRESIDENT.- Si tu n'en avais pas tant, tu n'en donnerais pas ! *(Rires)*

Mme RICHAUD.- Par contre, en parlant de cet argent que Saint-Martin donne, il était question de revoir un peu avec la CLECT.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de révision de la CLECT, nous avons dit que nous ne touchions pas à la CLECT, c'est un engagement que nous avons pris. Certaines collectivités touchent à la CLECT, touchent à l'attribution de compensation, par exemple avant de discuter sur les impôts. Nous avons fait le choix de faire un transfert de compétence sur l'histoire de la CLECT, mais il faut qu'il y ait une révision de la CLECT tous les cinq ans, c'est-à-dire que nous fassions un débat au niveau de la CLECT. En l'occurrence, nous ne sommes pas arrivés au terme des cinq ans, donc nous ne pouvons pas faire de débat. Au terme des cinq ans, en 2026, il y aura ce fameux débat et nous discuterons du devenir de l'attribution de compensation.

Ceci étant dit, nous avons commencé à réfléchir pour savoir si nous pouvions arranger les choses pour les communes qui étaient en négatif. Néanmoins, réviser la totalité de l'attribution de compensation, je pense que c'est un sujet qui est trop important et facteur de divisions, donc nous n'y toucherons pas.

Mme RICHAUD.- Saint-Martin y serait profitable.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais c'est 1 300 euros.

Mme RICHAUD.- Que je te donne ?

M. LE PRESIDENT.- Oui. Enfin, à moi, tu ne me donnes rien ! *(Rires)*

J'aimerais apporter une correction : elle ne me donne rien à moi. Il faut faire attention, il faut que je me méfie.

Mme RICHAUD.- C'est 2 500 euros que je te donne.

M. LE PRESIDENT.- Non, tu les donnes à la Collectivité.

M. ROBERT.- Autrement dit, plus tu es riche et plus tu donnes.

M. LE PRESIDENT.- Revenons à l'amicale.

M. BRETTE.- N'y a-t-il aucun risque social ? A-t-on vérifié légalement ?

M. LE PRESIDENT.- Évidemment que nous avons vérifié, et heureusement. Vous êtes toujours inquiets là-dessus, mais je vous promets que nous vérifions tout. Tu sais, avec ce que je passe, je vérifie tout, rassure-toi. Comme je n'ai pas que des collègues, je fais très attention à ce que nous faisons, rassure-toi.

Avez-vous d'autres questions aussi pertinentes ? *[Pas de question]*

Je passe donc au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 950 € à l'association « AMICALUB » ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses sur le budget ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10. Approbation des tarifs du camping des Chênes verts hors saison

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présentation

La Communauté de communes du Sud Luberon a acquis le camping des chênes verts en juillet 2025.

Jusqu'au 30 octobre 2025, l'exploitation touristique du camping a été confiée à un opérateur privé en vertu d'un contrat de location saisonnière.

À l'issue de cette période d'exploitation, le site entre en période d'hivernage et les installations sont fermées au public.

La collectivité bénéficiera ainsi directement du versement de loyers par les titulaires des contrats annuels (location d'emplacement, contrats d'hivernage dit « garage mort » pour caravanes, etc.).

Afin d'assurer la régularité juridique et comptable de la perception de ces loyers pendant la période de fermeture saisonnière, il convient de fixer les montants des loyers et de déléguer les pouvoirs nécessaires au Président afin d'en assurer le recouvrement.

Le montant prévisionnel des recettes (pour 6 mois) est de 14 750 €.

Les contrats conclus par l'ancien propriétaire seront actualisés.

Afin d'assurer la perception des loyers durant la période de non exploitation du camping des chênes par un gestionnaire privé, il convient de fixer les tarifs suivants :

Services	Tarifs
Emplacement pour une caravane, camping-car en garage mort	25 € / mois
Emplacement annuel	2 000 € / an
Location d'un mobil'home	1 500 € / mois

Débat

M. BRABANT.- Comme vous le savez, nous avons acquis le camping des Chênes verts en juillet 2025. L'exploitation touristique du camping a été confiée à un opérateur privé en vertu d'un contrat de location saisonnière jusqu'au 30 octobre de cette année, puisque le site entre en période d'hivernage. Afin d'assurer la régularité juridique et comptable de la perception de ces loyers liés aux contrats annuels pendant la période de fermeture saisonnière (location d'emplacement, contrats d'hivernage dits garage mort pour caravane, etc.), il convient de fixer les montants des loyers que nous vous proposons, qui sont les mêmes qu'actuellement :

- Emplacement pour une caravane, camping-car en garage mort : 25 euros par mois ;
- Emplacement annuel : 2 000 euros par an ;
- Location d'un mobile-home : 1 500 euros par mois.

Les contrats conclus par l'ancien propriétaire seront actualisés et le montant prévisionnel des recettes (pour six mois) est de 14 750 euros.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs proposés, d'autoriser l'imputation des recettes au budget général 2025 et de déléguer les pouvoirs nécessaires au Président afin d'en assurer le recouvrement.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ? Mariane.

Mme DOMEIZEL.- Si tu me branches, oui, mais je ne vais pas les poser.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. *(Rires)*

Mme DOMEIZEL.- Je demanderai à Jean-Marc.

M. BRABANT.- En privé !

Mme DOMEIZEL.- Oui, en privé. Jean-Marc, il a peur ! *(Rires)*

M. BOREL.- Puisque l'exploitant n'a plus sa mission, est-ce le personnel de COTELUB qui gère le camping pour ce genre de chose ?

M. BRABANT.- Non, pas du tout. Nous allons refaire un appel d'offres pour la saison suivante, mais là, c'est la période hivernale, le camping est fermé.

Mme GARCIN.- De toute façon, c'est fermé. C'est pour les gens qui laissent leur caravane toute l'année.

M. BRABANT.- Oui, c'est pour ceux qui laissent des caravanes, des mobile-homes sur le camping.

M. BOREL.- C'est donc géré par COTELUB directement.

M. BRABANT.- Oui, ce sera géré par nous.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

Mme RICHAUD.- J'ai une remarque sur quelque chose que j'ai lu sur une gestion coûteuse et contraignante pour la Collectivité. Il y a régulièrement des travaux à faire dans les sanitaires, pour l'entretien du site, etc., ce qui va être très coûteux. Actuellement, tous les ans, au niveau national, on perd 60 à 80 campings, et en majorité des municipaux, donc pourquoi sommes-nous allés nous mettre dans cette galère, si ce n'est si ce n'est pour contrer un projet privé

M. LE PRESIDENT.- C'est ton avis.

M. BRABANT.- Cela a été voté.

M. LE PRESIDENT.- Ce qui est terrible, c'est que tu es toujours en train de poser cela. Ça a été voté, donc il faut respecter un peu.

Mme RICHAUD.- C'était juste parce que les terrains ne lui plaisaient pas.

Mme KHALIZOFF.- Je rebondis : je suis très contente de l'achat de ce camping, peu importe, mais en deux mots, pouvez-vous nous dire si cela s'est bien passé cette année avec cette nouvelle gestion ?

M. BRABANT.- Oui, cela a marché comme d'habitude.

M. LE PRESIDENT.- Combien le camping a-t-il rapporté cette année ? A-t-il fonctionné ? A-t-il été plein ? Avons-nous des données ?

Mme MAUREL.- En tout cas, le mois de juillet a été calme à La Bonde, je peux vous dire, parce que j'y passe tous les jours.

M. BRABANT.- Il n'y a pas eu de baisse significative du chiffre d'affaires.

Mme MAUREL.- Cela m'étonnerait.

M. BRABANT.- Ce sont donc des données que nous n'avons sûrement pas alors.

Mme MAUREL.- Je passe devant tous les jours.

M. LE PRESIDENT.- Tu comptes donc tous les jours le nombre de caravanes ?

Mme MAUREL.- Non, je compte les voitures.

M. BRABANT.- Là, nous parlons du camping.

Mme MAUREL.- Oui, du camping, mais s'il y a du monde au parking, il y a du monde partout. Le mois de juillet a été très calme.

M. BRABANT.- Il y a eu du monde au camping.

Mme MAUREL.- Je peux vous dire que le mois de juillet a été très calme.

Quand vous parlez des recettes, s'agit-il de recettes nettes ou faut-il déduire des frais ?

M. BRABANT.- Des recettes, ce sont des recettes.

Mme RICHAUD.- Ce sont les recettes des emplacements.

M. BRABANT.- Les emplacements reviennent à 14 750 euros.

Mme MAUREL.- Oui, mais vous devez ensuite payer cette entreprise qui gère, donc il y a des frais.

Mme GARCIN.- Il n'y a pas d'entreprise qui gère.

M. BRABANT.- Non, il n'y a pas d'entreprise qui gère.

M. LE PRESIDENT.- Il faudrait tout de même regarder comment fonctionne une entreprise. Tu ne le sais pas, puisque tu es en train de dire que je les paye, mais je ne les paye pas. Eux, ils ont pris le camping, ils le gèrent, ils me payent et je ne leur paye rien.

Mme MAUREL.- Cela a donc rapporté net 14 750 euros, c'est cela ?

Mme RICHAUD.- À toi ? *(Rires)*

M. LE PRESIDENT.- À COTELUB ! Nous ne les payons pas pour faire cela.

Mme MAUREL.- À ce tarif, nous ne sommes pas encore rentrés dans notre dépense.

M. LE PRESIDENT.- Quelle est notre dépense ?

Mme MAUREL.- L'achat du camping.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Combien l'avons-nous acheté ?

Mme MAUREL.- 600 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Combien nous coûte-t-il par an ?

Mme MAUREL.- Tu ne nous le dis pas, nous ne le savons pas.

M. LE PRESIDENT.- Vous n'avez pas voté l'emprunt ?

Mme MAUREL.- Donne-le-nous.

M. LE PRESIDENT.- Tu étais opposée à ce projet.

Mme MAUREL.- Oui, tout à fait.

M. LE PRESIDENT.- Nous pouvons donc discuter pendant quatre heures, tu seras opposée. Ça n'amène rien du tout.

Mme MAUREL.- Parce que nous devrions avoir un beau camping, seulement, c'est politique.

M. LE PRESIDENT.- Comment ça, nous devrions avoir un beau camping ?

Mme MAUREL.- C'est bon, j'arrête.

M. LE PRESIDENT.- Ce soir, vous êtes en forme !

Mme RICHAUD.- Toi aussi !

M. LE PRESIDENT.- Bien, faisons voter.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** les tarifs proposés ci-dessus,
 - **D'autoriser** l'imputation des recettes au budget général 2025,
 - **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

11. Convention d'occupation du domaine public avec la société Electric 55 Charging au PEM de Villelaure pour l'installation de bornes de recharge

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présentation

Dans le cadre de la réalisation du pôle d'échange multimodal de Villelaure, COTELUB a prévu l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La société E55C a répondu et a été désignée suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt qui consiste à implanter, mettre en service, exploiter et entretenir des équipements destinés à la recharge des véhicules électriques.

Afin de permettre à la société de réaliser ces missions, il est nécessaire qu'elle bénéficie d'une autorisation d'occupation du domaine public. Cette autorisation se matérialise par le biais d'une convention d'une durée de quinze ans, renouvelable par période de dix ans.

Le contrat de fourniture d'énergie des bornes de recharge de l'Occupant étant supporté par l'Occupant, la redevance envisagée dans le cadre de l'occupation du domaine public se fera donc à l'euro symbolique.

Débat

M. BRABANT.- Vous savez que les travaux du PEM de Villelaure ont débuté et que nous avons prévu l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. La société E55C a répondu et a été désignée suite à l'AMI d'implantation, d'installation, d'exploitation et d'entretien des équipements destinés à la recharge des véhicules électriques. Pour cela, il est nécessaire qu'elle bénéficie d'une convention d'autorisation du domaine public, d'une durée de 15 ans, renouvelable par période de 10 ans et redevance à l'euro symbolique.

Nous vous demandons donc d'approuver la convention d'occupation du domaine public entre COTELUB et la société E55C et d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention d'occupation du domaine public.

Avez-vous des questions sur ces bornes électriques ?

M. BRABANT.- Il y a déjà des communes qui travaillent avec cette société, notamment Cadenet.

Mme RICHAUD.- Ils ont écrit à toutes les communes.

M. BRABANT.- Oui. Certaines ont concrétisé des contrats, d'autres non.

M. GUEYDON.- Cucuron.

M. BRABANT.- Oui, notamment Cucuron. C'est d'ailleurs moi qui l'avais envoyé à la Mairie de Cucuron, puisqu'il travaille sur Cadenet.

M. ROBIN.- Puis-je connaître la puissance des bornes ?

Mme RICHAUD.- Il faut 36 kVA.

M. LE PRESIDENT.- J'étais en train de me poser la question, j'étais surpris que personne ne me demande la puissance et éventuellement le poids du robinet. Quelle est la puissance ?

M. BRABANT.- Flore, tu vas peut-être nous aiguiller.

Mme RICHAUD.- Il faut un branchement de 36 kVA.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que c'est 22 kVA, mais nous allons vérifier.

Mme RICHAUD.- On m'a dit 36 kVA.

M. LE PRESIDENT.- Qu'a fait la Mairie de Villelaure ?

Un INTERVENANT.- 22.

M. LE PRESIDENT.- 22, on est bon.

Avez-vous d'autres questions ? *[Pas de question]*

Je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la convention d'occupation du domaine public entre Cotelub et la société E55C ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention d'occupation du domaine public.

12. Modification de la délibération n° 2025-024 : suppression du phasage de la redevance spéciale

Rapporteur : Karine MOURET

Présentation

La redevance spéciale a pour objet de faire contribuer les producteurs de déchets non ménagers au financement de la collecte et du traitement des déchets, en fonction de l'importance du service rendu.

La délibération n° 2025-024 permet d'appliquer de manière progressive, de 2025 à 2027, la redevance spéciale en fonction de zones géographiques, puis en fonction des équipements mis à disposition des professionnels et enfin à chaque usager professionnel du service public de collecte et de traitement des déchets.

Il s'avère que ce phasage engendre, en l'état, une différence de traitement entre assujettis placés dans des situations comparables et peut porter atteinte au principe d'égalité devant l'impôt ;

Aussi, afin de garantir l'équité fiscale et la conformité au droit en vigueur, il y a lieu de modifier la délibération n° 2025-024 susmentionnée, en supprimant le phasage et en appliquant la redevance spéciale selon les modalités réglementaires et tarifaires en vigueur.

Débat

Mme MOURET.- La délibération n° 2025-024 permet d'appliquer, de 2025 à 2027, la redevance spéciale en fonction des zones géographiques, puis des équipements mis à disposition des professionnels, et enfin à chaque usager professionnel du service public de collecte et de traitement des déchets.

Il s'avère que ce phasage engendre, en l'état, une différence de traitement entre assujettis placés dans des situations comparables et peut porter atteinte au principe d'égalité devant l'impôt, c'est-à-dire qu'une entreprise qui exerce la même activité, selon où elle est positionnée géographiquement sur le territoire, va être taxée avant une autre, qui sera peut-être taxée un an ou deux après, donc cela fait un peu débat.

Aussi, afin de garantir l'équité fiscale et la conformité au droit en vigueur, il y a lieu de modifier la délibération en supprimant le phasage. Par contre, nous appliquons la redevance spéciale selon les modalités réglementaires et tarifaires en vigueur : nous ne changeons pas les modalités tarifaires, nous supprimons le phasage de la délibération.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. DUVAL.- Tout le monde va payer dès maintenant ?

Mme MOURET.- Nous n'allons pas embaucher quatre personnes ni prendre un bureau d'études pour soulever cela, nous n'en avons pas les moyens, mais nous allons faire au fil de l'eau, au mieux et au plus vite.....

On me souffle dans l'oreillette droite que tout le monde doit payer. Depuis 2002, nous ne respectons pas complètement les règles, mais nous allons faire au mieux pour aller au plus vite. Plus les taxes rentrent, plus nous pourrions faire des projets.

Mme DOMEIZEL.- Excuse-moi, je n'ai pas très bien compris. Il y a eu une grosse levée de boucliers, parce que des montants assez importants ont été annoncés et ont suscité pas mal de réactions. Est-ce que ce sont ces montants qui restent ou cela a-t-il été revu ? Je n'ai peut-être pas eu toutes les informations.

Mme MOURET.- Non, les montants ne bougent pas, mais les montants qui ont fait peur, c'est en l'état de ce qui était collecté : si on devait payer en face, cela faisait effectivement des montants exorbitants, mais beaucoup de professionnels ont changé leur façon de faire et ont considérablement diminué. Tu peux peut-être en parler, mais il y a eu des prises de conscience.

M. BRETTE.- On facturait la levée de la poubelle même si elle était à demi-pleine. Certains avaient deux ou trois poubelles et remplissaient avec une mauvaise répartition. Maintenant, ils remplissent bien.

Mme MOURET.- Il y a vraiment eu un changement de comportement. Effectivement, les prix annoncés étaient en l'état actuel des choses, mais cela a fait peur, et quand il y a de l'argent en face, on prend conscience des choses...

Mme DOMEIZEL.- C'était tout de même de grosses sommes pour certains.

Mme MOURET.- Certains ont décidé de s'occuper en direct de leurs cartons.

Mme KHALIZOFF.- Si tu vois qu'il y a eu une évolution et que cela a permis de prendre conscience...

Mme MOURET.- Oui, c'est certain.

Mme KHALIZOFF.- C'était aussi le but de la chose.

Mme MOURET.- Exactement.

Mme DOMEIZEL.- Je trouve que c'est bien que l'on mette la redevance spéciale.

Mme MOURET.- De toute façon, on ne peut pas continuer à faire payer les déchets des professionnels par les particuliers.

M. ROBERT.- Surtout qu'ils prennent déjà la mise en décharge.

Mme MOURET.- Au-delà de l'argent et de l'aspect financier, je te rejoins, cela a vraiment permis de prendre conscience.

M. BOREL.- Au niveau du pôle Environnement, les professionnels payent-ils aujourd'hui ?

Mme MOURET.- Toujours pas, mais nous voyons tout de même qu'il y a des répercussions sur le fait que les collectivités font maintenant payer, ou même les refusent. Je ne sais pas trop comment ils fonctionnent, mais en tout cas, nous... Je ne veux pas parler pour l'avenir, mais...

Une INTERVENANTE.- Il y en a beaucoup de Pertuis qui viennent.

Mme KHALIZOFF.- Oui, parce qu'à Pertuis, la Métropole les refuse, ou alors ils payent.

Mme MOURET.- Je ne sais pas s'ils refusent ou s'ils payent.

Mme KHALIZOFF.- Je crois qu'ils refusent.

Mme MOURET.- En tout cas, il y a eu un changement de fonctionnement. Cela se retrouve un peu chez nous.

M. ROBERT.- Je me permets de te dire, Karine, que nous le sentons très bien, parce que les dépôts sauvages en plaine, de ce côté, cela s'améliore, il n'y a pas de problème. L'avantage, c'est que certains sont assez imprudents pour laisser les étiquettes sur les cartons, et comme on a mis les PV à 350 euros, ils vont se débrouiller avec.

Mme MOURET.- Bravo.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Y a-t-il d'autres observations ou remarques, questions ? *[Pas de question]*

Nous passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la modification de la délibération n° 2025-024 du 03 avril 2025 relative à la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire de COTELUB ;
- **D'appliquer** la redevance spéciale pour toutes les entreprises disposant d'une collecte individuelle par le service public, selon les modalités prévues à la convention de redevance spéciale et selon les tarifs fixés par la délibération n° 2024-106 du 31 octobre 2024.

13. Signature du renouvellement du contrat-type de reprise option fédérations FEDEREC avec EPR
Rapporteur : Karine MOURET

Présentation

Contexte

Les sociétés agréées offrent à toutes les collectivités signant avec elles un contrat pour le bénéfice des soutiens financiers définis dans le Barème aval (ci-après « Contrat Barème Aval »). Conformément à leurs agréments, elles apportent par

ailleurs aux collectivités une offre complémentaire pour la reprise et le recyclage des déchets des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique, proposés par les fédérations FNADE, FEDEREC et SNEFID, ci-après dénommées collectivement les « Fédérations » et individuellement la « Fédération ».

Conformément aux termes de la Convention Fédération, l'adhérent labellisé peut proposer à toute collectivité un contrat avec une société agréée ayant opté pour « la Reprise Fédérations » une offre de reprise identique pour un Standard par matériau donné, conforme au Principe de Solidarité tel que défini dans la Convention Fédération. Dans ce cas, l'éco-organisme participe financièrement aux frais de transport des déchets concernés par le Principe de Solidarité, comme indiqué dans le cahier des charges de la filière des emballages ménagers. La conformité à ce principe oblige dans ce cas l'Adhérent Labellisé à reprendre dans des conditions contractuelles identiques toutes les tonnes collectées et triées du standard concerné, en tout point et tout lieu du territoire métropolitain ; et à publier son prix de reprise unique. Un contrat de reprise spécifique est alors conclu avec la collectivité qui aura choisi de bénéficier de cette offre.

Il est rappelé qu'en signant le contrat conclu avec la Société Agréée, la Collectivité s'engage notamment à respecter les engagements du présent contrat et ceux liés au contrat Barème aval qu'elle signe avec les sociétés agréées et de mettre tout en œuvre pour se conformer aux obligations qui lui incombent.

Conformément aux principes exposés dans la Convention Fédération, l'Adhérent Labellisé s'est engagé à reprendre à la Collectivité l'ensemble des déchets des emballages ménagers, triés conformément aux Standards par matériau et à un prix de reprise qui ne peut être inférieur à zéro.

Considérant ce qui suit :

Le barème Aval ayant évolué et ayant été fixé par les parties prenantes, les contrats-type ont été adaptés pour prévoir la rétroactivité.

Le contrat précédent ayant une durée ferme de 1 an, il s'agit donc de proposer de nouveau l'approbation et la signature de ce contrat avec les nouveaux documents contractuels réactualisés et conformes aux éléments jusqu'à la fin du barème Aval.

D'après les estimations, ce nouveau barème permettrait à la communauté de communes d'obtenir 15 000 € supplémentaires de contribution.

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an reconductible tacitement 4 fois un an / échéance : maximum 31/12/2029.

Débat

Mme MOURET.- Nous avons déjà délibéré en février sur ce sujet. Les sociétés agréées offrent à toutes les collectivités signant avec elles un contrat pour le bénéfice des soutiens financiers définis dans le Barème aval. Je rappelle que cela concerne les emballages. Or, le Barème aval ayant évolué entre les parties prenantes, les contrats-types ont été adaptés pour prévoir la rétroactivité.

Le contrat précédent ayant une durée ferme d'un an, il s'agit donc de proposer de nouveau l'approbation et la signature de ce contrat avec les nouveaux documents contractuels réactualisés et conformes aux nouveaux éléments.

D'après les estimations, ce nouveau barème permettrait à la Collectivité d'avoir une plus-value de 15 000 euros supplémentaires de contribution. Il est reconduit pour un an et reconductible chaque année jusqu'à fin 2029.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques ou des questions ? *[Pas de question]*

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** le renouvellement du contrat type de reprise option Fédérations FEDEREC avec EPR (European Products Recycling) en intégrant le barème Aval ;
- **D'autoriser** Monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer le-dit contrat ou tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

14. Adoption de la dénomination, du Règlement et de la Mise en place de l'espace de réemploi gratuit « CôtéRécup »

Rapporteur : Karine MOURET

Présentation

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui vise la réduction des déchets, un espace réemploi va être aménagé dans les locaux de la déchèterie du Pôle Environnement de la communauté de communes, sise route de Grambois à La Tour d'Aigues.

La dénomination de cet espace de réemploi « CôtéRécup » permettrait de lui créer une réelle identité.

Ses objectifs seront de favoriser le réemploi des objets réutilisables selon le code de l'environnement qui établit une hiérarchie claire des modes de traitement des déchets, les 3 premiers étant prioritaires, à savoir :

- la prévention,
- le réemploi
- la réutilisation
- le recyclage
- l'élimination.

L'ensemble des modalités de cet espace est regroupé dans le Règlement de l'espace de réemploi gratuit joint à la présente et destiné au public utilisant ce service.

L'autre objectif de cet espace de prévention est de sensibiliser les usagers à une consommation plus responsable. Celui-ci sera réservé aux habitants du territoire, non professionnels.

Il sera géré par le personnel de la déchèterie qui recevra une note de service interne à Cotelub et spécifique à l'attention des agents des déchèteries précisant leurs obligations.

Sa mise en place sera exécutoire dès l'approbation de l'assemblée délibérante.

Débat

Mme MOURET.- Dans le cadre du PLPDMA – c'est une des actions –, qui vise la réduction des déchets, un espace de réemploi va être aménagé dans les locaux de la déchetterie du Pôle Environnement de La Tour-d'Aigues.

La dénomination de cet espace de réemploi « CôtéRécup », approuvée en Bureau, permettrait de lui créer une réelle identité. Ses objectifs seront de favoriser le réemploi des objets réutilisables selon la hiérarchie de traitement : prévention>réemploi>réutilisation>recyclage>élimination.

L'ensemble des modalités de cet espace est regroupé dans le règlement de l'espace de réemploi gratuit destiné au public utilisant ce service.

L'autre objectif de cet espace de prévention est de sensibiliser les usagers à une consommation plus responsable.

Nous précisons tout de même qu'il sera réservé aux habitants du territoire non professionnels. Il sera géré par le personnel de la déchetterie, qui recevra une note de service interne et spécifique lui précisant ses obligations.

Sa mise en place sera exécutoire dès l'approbation de cette délibération.

Y a-t-il des questions ?

Mme DOMEIZEL.- J'ai une question et une remarque. Dans les points de la gestion des déchets, vous avez utilisé le terme « prévention ». En tout cas, c'est la réduction de la production des déchets. J'ai déjà fait des interventions sur ce point et il me semble que c'est un vrai travail sur lequel il faut travailler. C'est exactement ma remarque de tout à l'heure sur les chèques : il faut vraiment passer à la vitesse supérieure. CôtéRécup, c'est très bien, mais je pense qu'il faut vraiment insister sur la question : vais-je acheter un objet ou vais-je m'inscrire dans une autre démarche d'économie circulaire ? Parce que l'économie circulaire, ce n'est pas le recyclage, c'est tout le cycle de vie de l'objet. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je ne l'ai pas trouvé, mais je n'ai peut-être pas lu un document, c'est de savoir comment cela s'articule avec la ressourcerie, qui a également besoin de ces ressources, qui a un rôle social. Ainsi, que vont devenir les objets que l'on va récupérer ?

Mme MOURET.- Sur l'articulation avec la ressourcerie, il n'y a rien de prévu à ce niveau-là. Sur le devenir des objets, je crois que nous allons déjà démarrer, voir l'afflux et l'intérêt qu'y portent les habitants. Te dire dès à présent comment cela va se passer est un peu compliqué.

Mme DOMEIZEL.- Je vous souhaite donc de ne pas avoir de succès au début, parce qu'une pièce peut vite se remplir. Par exemple, pourquoi ne pas l'emmener à la ressourcerie dans le cadre d'un partenariat ?

Mme MOURET.- Pourquoi pas.

Mme DOMEIZEL.- Vous n'envisagez pas de les vendre, nous sommes bien d'accord ?

Mme MOURET.- Non, c'est : « donnez, prenez », c'est-à-dire « je donne, je prends ».

Mme DOMEIZEL.- Sera-t-il possible de prendre des objets ?

Mme MOURET.- Oui.

Mme DOMEIZEL.- Pardon. C'est donc du troc.

Mme MOURET.- Oui.

M. BRETTE.- Y aura-t-il un abri ?

Mme MOURET.- Les objets ne seront pas à l'air libre, il y a quelque chose.

M. DUVAL.- Pour information, cela existe à Vaugines, cela a été mis en place sur la déchetterie de Vaugines.

Mme MOURET.- Oui, je l'ai vu à Vaugines.

M. DUVAL.- C'est un container avec des choses dedans.

Mme MOURET.- C'est petit, mais cela mérite d'être mis en place. Cela va forcément évoluer, j'espère que ce sera le cas. Il fallait que ce soit mis en place chez nous, c'est le premier.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce clair, Mariane ?

Mme DOMEIZEL.- Oui. Je n'avais pas réalisé que l'on pouvait prendre. C'est très bien.

Mme MOURET.- Je ne comprenais pas pourquoi tu n'étais pas contente. *(Rires)*

M. LE PRESIDENT.- Bien, nous allons donc passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** la création d'un espace de réemploi gratuit au sein de la déchetterie de située au Pôle Environnement, route de Grambois à La Tour d'Aigues ;
- **D'approuver** la dénomination « CôtéRécup » pour cet espace de réemploi ;
- **D'adopter** le règlement de l'espace réemploi joint en annexe de la présente ;

15. Mise en place d'un concours de collecte des piles et téléphones portables dans les établissements scolaires du territoire

Rapporteur : Karine MOURET

Présentation

Afin de sensibiliser les plus jeunes sur la fin de vie des objets et en particulier les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE), l'éco-organisme Ecosystem propose aux collectivités d'organiser des collectes événementielles, accompagnées d'un soutien financier d'un montant total de 1 050 €.

Dans ce cadre, le service de prévention des déchets de la Communauté de communes propose d'organiser du 17 novembre au 12 décembre 2025 un concours de collecte de piles dans les écoles primaires et un concours de collecte de téléphones portables dans les collèges du territoire de la Communauté des communes.

Un règlement joint à la présente encadre ce concours et en fixe les modalités.

Les établissements les plus mobilisés se verront attribués des lots financiers pour leur projets scolaires :

- 450 € pour le collège ayant collecté le plus de téléphones portables (poids total de téléphones portables collectés par élève).

- 350 € pour l'école ayant collecté le plus de piles (poids total de piles collectées par élève).
- 250 € pour la deuxième école ayant collecté le plus de piles (poids total de piles collectées par élève).

Débat

Mme MOURET.- Afin de sensibiliser les plus jeunes sur la fin de vie des objets, et en particulier les DEEE, l'éco-organisme Ecosystem propose aux collectivités d'organiser des collectes événementielles accompagnées d'un soutien financier d'un montant total de 1 050 euros. Dans ce cadre, COTELUB propose une organisation.

Je précise que ce sont juste les dates qui ont changé, vous n'avez pas les mêmes dates à l'écran que ce que vous avez reçu.

- Les inscriptions se feront avant le 14 novembre au lieu du 31 octobre ;
- Le concours sera finalement au mois de janvier – il y aura donc les piles usagées des jouets de Noël et les téléphones portables – ;
- Les résultats seront annoncés le 4 février ; la remise des lots aura lieu le 10 février.

Il y a juste un petit décalage de dates, parce que nous étions un peu « *short* » en termes de communication.

M. BRETTE.- Ce sont les écoles ?

Mme MOURET.- Oui, les écoles du territoire et les collèges. Nous n'étions pas prêts, nous n'avions pas suffisamment communiqué, nous avons besoin de quelques jours.

Un INTERVENANT.- Peut-on transmettre des piles à des enfants ?

Mme MOURET.- Oui. Si vous voulez qu'ils gagnent, faites des stocks de piles et de téléphones. *(Rires)*

Les établissements les plus mobilisés se verront attribuer des lots financiers pour leurs projets scolaires :

- 450 euros pour les collèges ayant collecté le plus de portables ;
- 350 euros pour l'école ayant collecté le plus de piles ;
- 250 euros pour la deuxième école ayant collecté le plus de piles.

Et les petites écoles doivent quand même avoir leur chance.

Si possible, les portables seront remis en service selon leur état – nous avons posé la question –, recyclés ou décomposés en nouvelles matières. Je précise qu'un prorata est fait : poids/élève.

Y a-t-il des questions ?

Mme DOMEIZEL.- La question que je te posais concernait les tablettes : elles peuvent peut-être être rajoutées, parce qu'en période de Noël, on peut aussi avoir de vieilles tablettes. C'est la question que je te posais, pour que tout le monde sache le secret que nous nous sommes dit avant. *(Rires)*

Mme MOURET.- J'ai une information sur le recyclage de téléphones ! *(Rires)*

Mme DOMEIZEL.- C'est pour voir si cela peut être rajouté.

Mme MOURET.- Cela peut peut-être être refait, j'espère que nous le referons. Franchement, je ne peux pas te répondre sur le rajout des tablettes, je n'en ai aucune idée.

Une INTERVENANTE.- Vous allez communiquer auprès des écoles...

Mme MOURET.- Oui, cela va être lancé.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ou remarques ? *[Pas de question]*

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver** l'organisation et le règlement d'un concours de collecte événementielle de téléphones et de piles dans les établissements scolaires du territoire en partenariat avec Ecosystem ;
- **D'autoriser** l'imputation des dépenses/recettes sur le budget PTVA ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Modification du tableau des effectifs - création d'un emploi permanent

Rapporteur : Stéphane LUZET

M. LUZET.- Compte tenu de l'évolution des missions de la Direction Ressources et Finances et de l'accroissement des tâches administratives, la présence d'un agent de grade supérieur est nécessaire pour assurer la continuité et la qualité du service public. Il s'agit de la création d'un emploi permanent correspondant à ces nouveaux besoins.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président vous demandera donc d'approuver cette mise à jour.

Y a-t-il des questions ?

Mme DOMEIZEL.- Vous demandez d'approuver la mise à jour du tableau théorique des effectifs, mais je ne l'ai pas vu.

M. LUZET.- À l'occasion de la création de cet emploi permanent, qui correspond à de nouveaux besoins.

Mme DOMEIZEL.- Je ne sais plus où nous en sommes, j'ai l'impression que nous en prenons à chaque fois.

M. LUZET.- L'objet de la délibération n'est pas de présenter le tableau des effectifs, mais simplement de créer cet emploi permanent correspondant aux nouveaux besoins de COTELUB. En réalité, nous avons un agent qui est en poste et qui, avec son avancement d'ancienneté, a atteint un grade, donc il s'agit de mettre le poste qu'elle occupe à la hauteur de son nouveau grade.

Mme DOMEIZEL.- Ah, donc cela ne fait pas +1, c'est juste une régularisation. En lisant « création d'un emploi », je croyais que nous recrutions quelqu'un.

Une INTERVENANTE.- Oui, moi aussi.

Mme DOMEIZEL.- Ah, je ne suis pas la seule !

M. LE PRESIDENT.- Cela te rassure ?

Mme DOMEIZEL.- Je ne sais pas, mais au moins, je sais pour quoi je vais voter. Je ne sais pas si cela me rassure ou pas, ce n'est même pas la question.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Est-ce clair maintenant ?

Mme DOMEIZEL.- C'est plus clair.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 36 voix Pour, décide :

- **D'approuver**, pour la filière administrative, la création d'un emploi permanent, à temps complet (35 heures par semaine) au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe ;
- **D'approuver** la mise à jour du tableau théorique des effectifs ;
- **De préciser** que les crédits suffisants sont prévus au Budget Général, chapitre 012, de l'exercice ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons passer aux questions diverses

Questions diverses

▪ Approbation par le Préfet de la Nouvelle organisation du Conseil communautaire

M. LE PRESIDENT.- Vous avez tous reçu l'approbation par le Préfet de la nouvelle organisation du Conseil communautaire à partir de 2026. Les Maires l'ont reçu, je ne sais pas si cela a été diffusé. L'arrêté préfectoral est sorti et a validé la proposition des 41 conseillers communautaires que nous avons présentés.

▪ Bilan financier Lubèou Festival

M. LE PRESIDENT.- Sur le deuxième sujet, le sujet de l'année, comme nous nous y étions engagés, je vais vous refaire un point final sur la question du Lubèou Festival.

Vous avez eu un Conseil d'exploitation qui a eu lieu le mardi 21 octobre. Je peux vous dire que cela a fait l'objet de quelques remarques, puisque j'en ai été informé. Je vais donc essayer de répondre aux questions qui étaient posées.

Je reviendrai ensuite sur le détail des raisons de l'annulation, mais d'abord, sur les analyses qui ont été faites en ce qui concerne le festival, sur l'ensemble des réseaux sociaux, la présentation de ce dossier, ce sont près de 180 000 vues qui ont été faites, avec 2 700 interactions. C'est donc quelque chose qui avait attiré du monde, les gens étaient intéressés par ce qui était présenté. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet concerne l'organisation de ce festival. Ce dernier a été fait sur proposition de nos services, validé en Bureau, présenté par Jean-Marc BRABANT au Comité technique, approuvé et lancé. Nous avons un dossier qui nous disait que sur le financement, pour COTELUB, nous avons un engagement de 60 000 euros sur un montant global du projet qui faisait 250 000 euros (montant estimé) avec un objectif d'augmentation de 25 % par an. Dans ce financement, COTELUB assurait 50 000 euros hors taxes pour la réalisation de la prestation.

Si les recettes de billetterie dépassaient les 135 000 euros hors taxes, un pourcentage de 5 % de ces recettes était versé. C'était le contrat tel qu'il était.

Une fois que cela a été fait, que le contrat a été fait et présenté, sachant qu'il n'a pas fait l'objet de remarques particulières à l'époque, si ce n'est une question d'organisation, est venue la question de ce qu'il s'est passé. Nous avons eu une réunion en sous-préfecture, nous y sommes allés avec l'ensemble des protagonistes, c'est-à-dire la Commune, la Communauté de Communes, la DDT, les pompiers, la gendarmerie. Toute la planète était là, y compris le sous-préfet. La question qui était posée était d'avoir des explications claires sur les dispositions qui avaient été prises. Il faut savoir que COTELUB avait pris ce prestataire, lequel était en charge de l'organisation, s'entendait dans l'organisation, trouvait le lieu, mettait en place toutes les procédures de sécurité, etc. COTELUB n'intervenait pas. La commune qui a été choisie était celle de Villelaure, cela se passait à la Ferme Hi Bride, comme vous le savez.

Lors de cette réunion, nous avons eu une présentation de la part des pompiers, lesquels nous ont expliqués qu'aucun organe de sécurité ne pouvait être avancé parce qu'on n'était pas loin du bois, qu'il n'y avait qu'un accès, qui était encombré par le parking tel qu'il était fait, et qu'ils ne pouvaient y accéder en cas d'incendie. Ils ont donc refusé de donner l'autorisation. Nous leur avons proposé de faire des modifications, mais ils nous ont répondu que ce n'était pas possible. Les pompiers ont donc refusé catégoriquement, ils avaient reçu comme instruction de ne pas apporter de solution technique de sécurité pour nous aider, c'est-à-dire mettre trois ou quatre camions avec des lances au cas où il y aurait un incendie. Ça, c'est le premier point concernant les pompiers.

La DDT a déposé un dossier de fin de non-recevoir concernant la mise en place de cette manifestation, et ce pour des raisons simplement techniques au niveau de la Ferme Hi Bride, puisqu'il semblerait que celle-ci n'avait pas l'ensemble des autorisations nécessaires pour organiser ce genre d'événements. La Ferme Hi Bride n'est pas un établissement qui reçoit du public, donc nous ne pouvions pas le faire à l'intérieur. Il y avait ainsi de grosses difficultés, mais qui n'étaient pas liées à la responsabilité de la Commune, d'autant que le Maire de Villelaure – je vous donne les choses comme elles sont, on évitera les débats après, parce que ce n'est pas la peine d'y revenir à chaque fois, on a des sujets beaucoup plus importants –, notre ami Jean-Louis ROBERT, avait fait le nécessaire pour que cela puisse s'organiser, avec un avis du Préfet qui lui disait : « Vous engagez votre responsabilité ». Quelques minutes plus tard, il recevait un avis du Préfet lui disant : « Je vous interdis de lancer cet événement-là ».

Monsieur le Maire de Villelaure a été sage. Qu'a-t-il fait ? Il a fait un refus, ce qui évitait au Préfet de le faire.

Si le Maire avait insisté et avait donné une autorisation, c'était de la responsabilité du Préfet de faire un refus, mais ce n'est pas ce qui a été choisi. C'est tout à l'honneur de notre collègue, qui a assumé toute la responsabilité de l'annulation de ce festival.

Aujourd'hui, il n'y a pas plus de réponses à apporter par rapport à cela. Le lieu ne s'y prêtait pas, donc nous avons fait le nécessaire auprès du festival en leur disant : « Écoutez, vous nous mettez dans une situation très compliquée ».

Je précise que les gendarmes avaient refusé également, parce qu'ils étaient tous là, et le sous-préfet avait les instructions du Préfet. Tout cela est monté en haut lieu. En réalité, ils ont simplement refusé le fait que le festival se tienne. Comme tout le monde est parano, nous avons posé des questions pour savoir si des gens avaient éventuellement interféré dans cette organisation pour empêcher que cela ne se passe, que ce soit des personnes de Villelaure ou d'ailleurs, puisque cela présentait quelques événements compliqués. Vous savez par exemple qu'à Sannes, nous avons eu une fermeture administrative des Terrasses d'Adrien tout le mois d'août, parce que les gens disent des choses, donc le Préfet intervient, etc.

Nous avons donc ce refus et nous n'avons rien d'autre à ajouter que le simple fait que les services de l'État ont tous refusé, sans exception, l'organisation de ce festival. Reste le dernier point qui était là-dessus. Je tiens à dire que les choses ont été expliquées au Conseil d'exploitation, Jean-Marc s'en était déjà expliqué auparavant, mais nous avons beaucoup d'insistance à savoir ce qu'il s'est passé. Il n'y a pas de secret : nous sommes allés à la Préfecture et nous nous sommes fait « engueuler ». Voilà ce qu'il s'est passé.

Le dernier point concerne les informations véhiculées, notamment le fait que nous avons oublié 70 000 euros. Moi, ce que je demande, c'est que les personnes qui véhiculent ces informations viennent me dire d'où elles les tiennent, parce que cela commence à devenir de la diffamation, des propos calomnieux. À un moment donné, il y a des limites dans tout. La Directrice de l'Office du tourisme a été prise à parti, Jean-Marc BRABANT s'est trouvé exposé, et moi dans la même situation.

Nous n'avons pas payé 70 000 euros. Le montant que nous avons est là : nous avons payé 12 000 euros pour solde de tout compte concernant ces festivités. J'espère que vous avez enregistré et que vous cesserez de raconter, pour quelques-uns, des bêtises.

C'est tout ce que j'avais à vous dire sur ce sujet. Nous regrettons le festival, parce que beaucoup de travail avait été fait, l'Office du tourisme s'était investi, beaucoup de gens étaient heureux de faire cet événement. Je crois qu'aujourd'hui, sur COTELUB – Jean-Marc a eu raison dans les discussions que nous avons eues –, à un moment donné, nous ne proposerons plus rien, parce que dès que nous proposons quelque chose dans cette Intercommunalité, nous nous retrouvons avec des personnes qui font tout ce qu'il faut pour que les choses ne se passent pas bien et tout est critiqué, donc c'est fatigant. D'ici à la fin de l'année, la prochaine fois, il n'y aura plus rien.

C'est la dernière fois que je vous le dis : tous les services de l'État ont refusé. La faute revient au festivalier, qui a effectivement manqué son organisation et n'a pas répondu aux exigences de sécurité, à la Ferme Hi Bride, qui, pour des raisons sur lesquelles nous ne nous étalerons pas – Jean-Louis en a bien envie, mais il ne le fera pas non plus –, a pris des dispositions et des initiatives sans se préoccuper du PLU ou autre. La responsabilité incombe donc à la Ferme Hi Bride. Je crois d'ailleurs qu'ils s'en vont, non ?

M. ROBERT. - Oui, ils vendent.

M. LE PRESIDENT. - En ce qui concerne le financement, je vous le dis, nous avons payé pour solde de tout compte 12 000 euros et non pas 70 000 euros.

M. ROBERT. - Ce sont des Chinois qui achètent.

M. LE PRESIDENT. - Ne rentrons pas dans le débat.

Mme DOMEIZEL. - Le premier point, c'est bien que nous n'ayons payé que 12 000 euros, merci de nous donner l'information. Comme ça, quand on nous interrogera, nous pourrions y répondre avec des éléments de vérité, ce qui était l'objet de ma question.

Le deuxième point, c'est que je suis choquée, alors que nous ne sommes pas responsables, que nous ayons quand même payé 12 000 euros, mais ce sont les règles juridiques, c'est dommage. En l'occurrence, je pense que COTELUB n'est pas responsable.

En revanche, je redis ce que j'ai dit la dernière fois : au-delà de ce pataquès qui a eu lieu, je rappelle juste que sur le territoire, nous avons suffisamment d'événements rassembleurs pour nous interroger sur l'opportunité de mettre 60 000 euros, parce que c'était ce qui était prévu, alors que nous avons des partenaires sur le territoire qui organisent de supers programmes événementiels. Il faut peut-être s'interroger là-dessus.

Le dernier point, c'est que si vous envisagez de le refaire, essayez de choisir une autre date que celle du deuxième...

M. LE PRESIDENT.- Que celle de La Tour-d'Aigues, on a bien compris.

Mme DOMEIZEL.- Non, au-delà de celle qui rassemble...

M. BRABANT.- Ça, on a bien compris ! *(Rires)*

Mme DOMEIZEL.- Non, mais je le dis pour que tout le monde le sache.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais cela fait 10 fois que tu le dis.

Mme DOMEIZEL.- Je le redis : de celle qui rassemble le deuxième événement sur le territoire de COTELUB. Je ne parle pas de La Tour-d'Aigues, je parle du deuxième événement, le premier étant le Grand Ménage de Printemps, qui est accueilli par Jean-Marc et moi-même.

M. LE PRESIDENT.- De toute manière, il ne se passera plus rien cette année. Il y aura un nouvel exécutif, il travaillera comme il veut, il fera ce qu'il veut.

Pour revenir sur cette facture que nous avons payée, nous ne l'avons pas payée pour solde de tout compte. Quand j'ai dit « pour solde de tout compte », c'est que nous allons en rester là. Nous avons payé cette facture, c'était un acompte au mois d'avril, que nous ne pourrions pas récupérer. L'acompte est donc payé, c'est cela, et nous n'avons pas payé 12 000 euros parce que le festival s'est arrêté, nous avons payé 12 000 euros d'acompte.

M. DUVAL.- C'est perdu, puisque c'était le contrat.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Nous avons signé, cela ne s'est pas fait, nous perdons les 12 000 euros, mais le problème est réglé.

M. LAROCHE.- Je ne vais pas mettre de l'huile sur le feu, vous me connaissez, ce n'est pas le genre de la maison, mais ce qui m'interpelle, c'est que je me suis rendu le jour même à cette manifestation, et si j'ai bien compris, c'est le jour même que l'arrêté...

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. LAROCHE.- Cela m'interpelle. Je suis aussi dans l'industrie, et quand on fait des projets, on prend ce genre de considérations très en amont, donc je ne comprends pas que l'on s'en aperçoive à la dernière minute.

M. LE PRESIDENT.- Ne rentrons pas dans cette réflexion...

M. LAROCHE.- Je n'ai pas toutes les informations....

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il s'est passé, c'est qu'un premier dossier technique a été présenté, mais qui ne répondait pas à ce qui était attendu par la DDT, les pompiers, etc. Ils ont donc demandé de relancer un nouveau dossier. Il y en a eu trois. À un moment donné, il y a eu des confusions dans les dossiers, mais de toute manière, pour se terminer comme nous le savons, c'est-à-dire que s'ils avaient dit non sur le premier dossier, c'était fini, sauf qu'il a été dit : « Renvoyez un dossier plus complet », ce qui a été fait et a pris une dizaine de jours. Nous ne sommes pas maître d'œuvre, puisque c'était le festivalier qui était en charge. Vu les événements, je me suis bien gardé de me mettre au milieu. Ce sont des discussions que nous avons eues, je ne voulais pas que COTELUB se retrouve organisateur et en charge. La responsabilité incombait au Maire de la Commune.

Là où cela n'a pas été bien, comme je l'ai dit à Monsieur le Préfet, c'est que la décision qui a été prise aurait pu l'être avant, tu as raison là-dessus.

M. BRABANT.- Oui, c'est sûr.

M. LE PRESIDENT.- Cela étant, nous n'y sommes pas pour grand-chose.

M. LAROCHE.- Justement, je ne critique pas, mais cela me surprend.

M. LE PRESIDENT.- Je comprends.

M. ROBERT.- Nous avons travaillé sur ce dossier au niveau sécurité depuis le mois de mars, et à aucun moment, les services de la DDT et les pompiers ont dit qu'ils n'étaient pas favorables. Ils n'ont jamais pris en compte la date. Cela a fait des allers-retours.

Après, il faut reconnaître que les propriétaires actuels de la Ferme Hi Bride sont des gens très influents dans certains milieux, qui ont continué à croire qu'avec des coups de téléphone, le SDIS leur donnerait des véhicules. Tout cela a été mené en permanence. Mon adjoint à la sécurité suivait évidemment la chose, jusqu'au moment où il a dit : « Cela ne va pas pouvoir se faire ». Nous avons donc posé des questions pour savoir jusqu'où cela irait, mais la décision du Préfet a été prise le vendredi matin à 10 heures du matin. J'étais en vacances à Saint-Jean-Pied-de-Port et j'ai dit : « On arrête ».

Pour autant, jusqu'au dernier moment, il y a toujours eu des avis défavorables, mais jamais de refus.

M. LAROCHE.- Sachant que tu as été sous-marinier, nous te faisons confiance pour la sécurité.

M. LE PRESIDENT.- Oui, vous pouvez lui faire confiance.

Passons au dernier sujet.

▪ Situation de la SPL

M. LE PRESIDENT.- C'est un sujet important, qui répondra à quelques questions amenées tout à l'heure par nos collègues. Je vais revenir sur la question de la SPL. Encore une fois, nous ne sommes pas là pour faire de grands débats. Aujourd'hui, la SPL a un coût de fonctionnement, lequel est ce qu'il est. Je vais vous donner les tenants et les aboutissants, je vais vous donner les raisons qui font que nous sommes là-dessus, mais il est nécessaire qu'il y ait une prise de conscience.

Concernant la SPL, nous étions en train de préparer une DSP, qui devait être faite sur plusieurs années.

Les éléments de réponse que nous avons eus en ce qui concerne les analyses économiques et financières de la SPL nous conduisent à prendre une décision qui sera de faire un avenant simple pour l'année 2026 de manière à ne pas arrêter, puisque nous sommes en période préélectorale et que cela va être un peu le folklore jusqu'au mois d'avril. Nous prenons donc un avenant et nous ne faisons pas la DSP sur les années qui viennent après.

La raison est simple : nous n'allons pas nous engager aujourd'hui dans quelque chose qui va nécessiter de relever l'ensemble de notre fiscalité. Aujourd'hui, les coûts de fonctionnement de la SPL ont flambé. Ce n'est pas la faute de...

Mme GARCIN.- Ceux de COTELUB ont également flambé.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais...

Mme GARCIN.- Je constate les chiffres, c'est tout.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, personne ne te dit le contraire, je fais simplement le constat des chiffres tels qu'ils sont. Nous pouvons le faire ?

Mme GARCIN.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Il va falloir que les gens votent un budget, donc quand je vais leur dire : « Vous allez voter tel budget », ils prendront la décision qu'ils veulent. Je pense que c'est important. Il n'y a rien contre toi, tu n'es pas responsable de ce qu'il s'est passé, encore une fois, sachant que cela s'est passé dans toutes les collectivités, dans toutes les crèches. C'est compliqué partout, donc ne le prend pas pour toi, et surtout, ne te fâche pas. À un moment donné, c'est nécessaire. Un travail a été fait par Rose-Marie là-dessus, jusqu'à une certaine réunion où nous avons eu des éléments de réponse qui étaient complètement différents de ce que nous pouvions imaginer.

La décision qui est à prendre aujourd'hui restera sur le devenir de la SPL, sur le devenir politique de la Petite Enfance. Pour ce faire, je vais vous donner les chiffres. Ce n'est pas nous qui allons délibérer aujourd'hui, ni partir sur les éléments chiffrés qui nous ont été communiqués, je vous promets, vous allez voir qu'ils sont significatifs. À partir de ce moment-là, il va falloir le financer : oui pour faire cela et non, on ne changera pas de politique. Ce n'est pas ce que je suis en train de dire aujourd'hui. Je dis que nous avons choisi comme politique de mettre cela sur le plan social, de faire du service public.

Des gens nous diront : « Je vous avais dit que », mais c'est comme ça, ce n'est pas grave, nous discuterons. Néanmoins, il est nécessaire que vous ayez l'ensemble de ces éléments.

Aujourd'hui, de par les éléments qui nous ont été envoyés, en 2023 la part de COTELUB était de 1,3 million d'euros, c'est-à-dire sur la totalité des crèches que nous avons.

Mme GARCIN.- Quelles sont les crèches ?

Mme DOMEIZEL.- Est-ce le même périmètre factuellement en 2023 ?

Mme GARCIN.- Je crois qu'il y a tout, là.

M. LE PRESIDENT.- Oui.

Mme GARCIN.- Il y a la Jeunesse... Il n'y a pas que les crèches.

M. LE PRESIDENT.- Je dis ce que je paye.

Mme GARCIN.- Il y a Enfance-Jeunesse.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais où se trouve la majorité du personnel ?

Mme GARCIN.- Dans les crèches, effectivement.

M. LE PRESIDENT.- Bien. On ne va pas jouer sur les mots sur toutes les lignes. Aujourd'hui, les choses sont simples : je prends le coût de fonctionnement de la SPL : la participation de COTELUB – encore une fois, tu n'y es pour rien – était, en 2023, avec toutes les crèches, de 1,3 million ; en 2027, elle serait de 2 millions ; en 2025, elle serait de 1,8 million ; en 2026, elle serait de 1,9 million.

Mme DOMEIZEL.- Ça, c'est le fonctionnement de la SPL, nous sommes d'accord ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, c'est le fonctionnement, c'est ce que nous reversons.

Mme DOMEIZEL.- De la SPL ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. BRETTE.- Pour le même nombre d'enfants accueillis ?

M. LE PRESIDENT.- Pour la même chose.

Mme DOMEIZEL.- Le même périmètre ?

M. LE PRESIDENT.- C'est le même périmètre. Vous le savez, nous vous l'avions déjà dit, ils ont changé de convention collective, ce qui a nécessité une révision complète des salaires de la masse salariale au niveau de la SPL et qui a fait flamber les montants, sauf que cela ne s'arrête pas, cela continue, et aujourd'hui, nous sommes tributaires de ce qui est en train de se passer. Les chiffres que je vous donne pour 2025 (1,8 million) et pour 2026 (1,9 million), c'est sans savoir ce qui nous attend sur les éventuelles conventions collectives et la nouvelle procédure.

Le montant global, si je prenais le total des dépenses des collectivités, si nous étions à 3,8 millions sur 2023, nous arriverions à 4,8 millions en 2026.

Mme DOMEIZEL.- C'est quoi ?

M. LE PRESIDENT.- C'est le total des charges, c'est la masse salariale, les achats.

Mme DOMEIZEL.- Le 1,8 million, ce n'était que la masse salariale, pardon.

M. LE PRESIDENT.- Non, c'était la participation de COTELUB.

Mme DOMEIZEL.- D'accord. Quand il y a de gros chiffres, ce serait bien d'avoir un tableau, mais je vais essayer de suivre.

M. LE PRESIDENT.- Ça ne va jamais. Il faudrait peut-être faire l'effort de comprendre vite ou gentiment, mais nous vous communiquerons les chiffres.

Aujourd'hui, nous avons décidé au Bureau de proposer un avenant pour l'année 2026 de manière à n'intégrer que la partie 2026 et ne pas aller au-delà. Pourquoi ? Parce que nous laisserons le Conseil communautaire à venir prendre la décision concernant la gestion de la Petite Enfance et de la Jeunesse, voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

Les chiffres sont ce qu'ils sont. Quand on regarde la proportion que reverse COTELUB et si on s'amuse à faire des courbes, quand vous regardez la CAF, cela s'écroule ; quand vous regardez l'ensemble des parents, cela n'augmente pas. Nous pouvons donc faire du social, mais mettons-nous d'accord sur une chose, c'est que le social a un coût, et que ce coût, il faudra l'assumer.

Je vous en ai parlé tout à l'heure, vous avez entendu parler du Débat d'Orientation Budgétaire, vous m'avez entendu parler de notre capacité d'autofinancement, nous ne pouvons pas reverser chaque année, prendre 200 000 ou 250 000 euros d'augmentation de participation au niveau de la SPL.

M. DUVAL.- C'est un choix politique.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais le choix politique nous amènera à prendre la décision d'augmenter la fiscalité pour financer.

M. DUVAL.- Ou de dépenser moins ailleurs. Ce sont des choix politiques.

M. ROBERT.- Oui, ça, c'est facile.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce qui est en train de se passer au niveau du gouvernement : diminuer les dépenses. Ce que tu viens de dire, je l'entends, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Moi, je suis pour une réduction des dépenses, mais tu viendras m'expliquer où nous les faisons.

M. DUVAL.- Moi, pas forcément, mais un budget, ce sont des choix politiques. Que ce soit le budget à la maison ou le budget de l'État, c'est pareil : tu as des recettes et des dépenses ; soit tu baisses tes dépenses, soit tu augmentes tes recettes.

M. LE PRESIDENT.- Tu augmentes les impôts.

M. DUVAL.- Soit tu baisses tes dépenses, soit tu augmentes tes recettes, ou tu peux faire les deux avec un curseur au milieu.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais « y a qu'à, faut qu'on », j'en entends tous les jours. Moi, ce que je propose...

M. DUVAL.- Laisse-moi finir, parce qu'à chaque fois qu'on fait une proposition ou que l'on veut émettre quelque chose, tu rabroues tout le monde en disant : « C'est comme ça ».

M. LE PRESIDENT.- Ça, c'est trop facile. Je te demande où je fais des économies, où je réduis les coûts. Vas-y, où ?

M. DUVAL.- On y travaille. Je ne vais pas te le dire là, mais...

M. LE PRESIDENT.- Ah, tu vas me garder le secret jusqu'aux prochaines élections.

M. DUVAL.- Invite-moi, parce que les réunions, je n'y vais plus.

M. LE PRESIDENT.- Il faut venir aux Commissions Finances, elles sont ouvertes à tout le monde.

M. DUVAL.- Oui, mais il faut que l'on ait les invitations.

M. LE PRESIDENT.- Tout le monde est invité, c'est envoyé à tous les conseillers communautaires. La dernière fois, nous étions six.

M. DUVAL.- Il faut que l'on ait l'information.

M. LE PRESIDENT.- Tu es conseiller communautaire, tu l'as reçue.

M. DUVAL.- J'ai dû zapper.

M. LE PRESIDENT.- Voilà.

M. DUVAL.- Sur les dépenses, vous pouvez choisir de dépenser plutôt là ou plutôt là. Il y a tout à mettre en paramètre. À chaque fois, ce sont des choix politiques faits en fonction du projet de territoire, que nous établissons ensemble. Je pense que l'on ne peut pas isoler la SPL...

Je n'ai pas d'avis aujourd'hui sur ce qu'il faut faire, mais on ne peut pas l'isoler, parce que c'est un choix politique pour une politique globale de territoire.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne l'isole. Aujourd'hui, je suis tout de même un des rares Présidents d'intercommunalité – allez voir ailleurs – qui ait isolé, comme tu dis, le budget PTVA pour que l'on ait une vision claire de ce que cela coûte en fonctionnement et en investissement, on a isolé par un budget annexe toute la GEMAPI et on a laissé le reste dans le budget général, c'est-à-dire le tourisme, la Petite Enfance et la gestion de l'intercommunalité, donc toutes les autres compétences sont là-dedans.

Nous ne sommes pas plus idiots que n'importe qui, nous prenons les tableaux. Je vous l'ai dit tout à l'heure, le budget 2026 va être particulièrement compliqué. Bien sûr que nous allons rechercher des économies, mais elles vont passer par des...

M. DUVAL.- Je n'ai pas dit cela.

M. LE PRESIDENT.- Mais si. Tu me dis : « Il faut réduire un peu là, un peu là ».

M. DUVAL.- On peut, mais je n'ai pas dit qu'on allait le faire.

M. LE PRESIDENT.- On ne peut pas. Je pense que vous pensez que « y a qu'à faut qu'on », mais ce n'est pas comme ça, je te promets que ce n'est pas comme ça. Aujourd'hui, cette question va rester pleine et entière. Quand tu regardes les montants, tu fais une échelle, tu regardes le coût des dépenses par thème, tu ne vas pas économiser sur le sucre.

Mme DOMEIZEL.- Je pense que c'est une question qui mérite davantage que de s'appeler « question diverse ». C'est un vrai choix politique, c'est une vraie orientation politique. Ma position personnelle, et je pense que pas mal de gens sont comme ça, ce n'est pas de dire : « Faisons du social », mais de dire que le service public a un rôle d'action sociale. Pour moi, la crèche doit rester dans le service public et ne doit pas être privatisée. Pourquoi dis-je cela ? Parce que je me souviens d'une réunion à Cucuron où j'ai entendu que peut-être, éventuellement, on réfléchirait à la passer dans le privé. Je l'ai entendu, je pense que cela n'a pas été mis dans les comptes rendus. Je sais exactement qui l'a dit, c'était quelqu'un qui était à la table. Moi, cela me fait réagir, parce que je me battrais jusqu'au bout pour que les crèches restent dans la fonction publique. Le rôle des collectivités territoriales, c'est ça. Le privé n'a rien à faire dans le public dans ces actions-là : il n'a rien à faire dans les crèches, il n'a rien à faire dans les EHPAD. Je voudrais vraiment que l'on soit vigilant.

Tu dis que c'est pour les futurs élus, mais pourquoi ? Au contraire, nous sommes tous d'accord pour garder la SPL telle qu'elle était...

Mme RICHAUD.- Attends, nous ne sommes pas tous d'accord. *(Rires)*

Mme DOMEIZEL.- Non, mais Joëlle, nous l'avons voté. Quand je dis que nous sommes tous d'accord, c'est que nous l'avons voté, les cinq ans ont été votés. Pourquoi est-ce remis en cause aujourd'hui ? Pourquoi fragiliser cette situation ? Pourquoi remet-on en cause une décision qui a été prise ? Même si Joëlle n'est pas d'accord, elle a le droit de ne pas l'être, mais j'ai bien compris que c'était pris à la majorité, donc pourquoi est-ce remis en cause ?

M. LE PRESIDENT.- Je te le dis depuis tout à l'heure : tu t'amuses, tu as des clous, tu les enfonces. M'as-tu entendu dire que je remettais en cause ça ? M'as-tu entendu le dire ?

Mme DOMEIZEL.- Tu remets en cause les cinq ans qui avaient été votés et tu demandes de faire...

M. LE PRESIDENT.- M'as-tu entendu le dire ?

Mme DOMEIZEL.- Oui, je t'ai entendu le dire.

M. LE PRESIDENT.- Non, je n'ai jamais dit ça.

Mme DOMEIZEL.- Alors pourquoi veux-tu faire voter un avenant ?

M. LE PRESIDENT.- Parce que je vais faire un avenant sur 2026. Je vais te le dire, pourquoi.

Mme DOMEIZEL.- Pourquoi ? Nous avons voté pour cinq ans.

M. LE PRESIDENT.- Oh, c'est bon ? Je suis sûr que tu as voté pour ça. Redis-le encore une fois, tu as voté pour ça. Bien.

D'autre part, je ne veux pas que tu parles pour tout le monde. Tu parles pour toi, tu en as le droit, mais pas de parler pour toute la planète. Ça, c'est une habitude. Tu n'as pas la science infuse. Maintenant, je vais te dire autre chose.

Mme DOMEIZEL.- Tu n'es pas obligé de m'agresser, Robert.

M. LE PRESIDENT.- Parce que toi, tu n'agressais pas, tout à l'heure ? Mais toi, tu as le droit.

Mme DOMEIZEL.- Moi, je n'attaque pas ta personne.

M. LE PRESIDENT.- Moi non plus.

Mme DOMEIZEL.- Quand tu me dis : « Tu n'as pas la science infuse », tu m'attaques en tant que personne, donc attention.

M. LE PRESIDENT.- Oui, oui, attention à quoi ? Depuis le début du Conseil communautaire, tu enfonces tes clous, tu fais ce que tu veux. Je n'ai jamais dit ça. Ce que je suis en train de dire, c'est que nous allons le faire en 2026 parce qu'il y aura d'autres options à partir de 2026 et que l'exécutif décidera peut-être, non pas de le mettre dans le privé, comme le message que tu veux faire passer ! Tu fais de la politique ce soir, mais aujourd'hui, ta politique est néfaste pour le Conseil communautaire. Je te le dis, pour notre Communauté, c'est néfaste, ce que tu fais. Nous, nous sommes en train de...

Mme DOMEIZEL.- Là, tu m'attaques.

M. LE PRESIDENT.- Oui, je t'attaque, tu le prends comme tu veux. Moi, ce que je suis en train de te dire aujourd'hui, c'est que nous sommes en train de réfléchir à la passer en régie, à la passer directement au sein de COTELUB. Est-ce que tu comprends ce que je viens de dire ?

Mme DOMEIZEL.- Là, j'entends.

M. LE PRESIDENT.- Sûrement, tu entends, mais à un moment donné, tu as aussi le droit de faire confiance aux gens qui gèrent ces dossiers et de ne pas être tout le temps dans la critique. C'est pour cela que ce n'est pas ce soir que nous allons décider ce que nous faisons. Aujourd'hui, 2026, nous allons faire l'avenant sur le 1,9 million.

Je vais vous dire quelque chose, parce qu'à un moment donné, les gens ont le droit de s'exprimer. C'est toujours les mêmes qui s'expriment dans cette salle, tout le temps les mêmes.

Mme DOMEIZEL.- Et donc, on n'a pas le droit de s'exprimer ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu as le droit de t'exprimer, mais tu n'as pas le droit de parler pour tout le monde, voilà.

Je vous le dis : augmentation des charges de personnel, notamment le siège, hausse de 133 000 euros avec des frais de personnel de trois personnes en année pleine ; pour la Jeunesse, 60 000 euros, un animateur en année pleine ; pour les crèches, charges équivalentes, augmentation des indemnités de licenciement éventuel, 21 000 euros, 41 000 euros ; autres charges (archiviste, etc.) : 24 000 euros ; c'est un tableau réel septembre 2025 et estimatif, quatrième trimestre 2025 par structure. Au vu de ces documents, la revoyure estimée pour 2025 serait de 425 000 euros.

Vous entendez ce que je suis en train de dire ? À un moment donné, vous avez aussi le droit de nous écouter et de nous entendre. Quand je propose de faire cela sur 2026, c'est pour que la SPL puisse continuer tranquillement cette année. Et le prochain Conseil communautaire statuera sur le fait que cela reviendrait peut-être un peu moins cher de réintégrer toutes les équipes au sein de la Communauté de Communes. Entendez-vous ce que je suis en train de dire ? Tu ne m'as jamais entendu parler de privatiser.

Mme DOMEIZEL.- Toi, non, c'est vrai.

M. LE PRESIDENT.- Merci, et avec Rose-Marie. Ceux qui parlent de ça, je n'en tiens pas compte, ce ne sont pas eux qui sont dans la décision, c'est le Conseil communautaire qui décide, mais les gens qui seraient pour le privé ont autant de droits que toi à s'exprimer, voilà.

Mme DOMEIZEL.- Je les laisse s'exprimer.

M. LE PRESIDENT.- Et c'est un avis politique.

Je ne vais pas voter aujourd'hui pour annoncer que nous allons finalement sortir 500 000 ou 600 000 euros là-dessus dans les années qui vont arriver alors que nous ne savons pas comment les financer avec le budget que nous avons aujourd'hui, dont je vous ai dit qu'il serait compliqué à construire. La proposition que nous faisons est donc de laisser cela sur 2026, nous sommes tranquilles pour 2026. En avril ou mai 2026, il y aura un nouveau Conseil communautaire et on statuera sur la continuité en DSP avec une commission qui se mettra en place.

La DSP se mettra en situation de prendre les décisions qu'il faut, et si c'est cela, elle expliquera de quelle manière elle va le financer.

Cela étant, si on considère que la DSP est un danger et que ce seront des dépenses exponentielles, il s'agit de proposer de le mettre en régie, de réintégrer tout le monde, etc. Bonjour à celui qui va s'en occuper, parce que les salariés vont quand même se défendre, parce qu'ils ont une convention collective qui est très favorable.

M. ROBERT.- C'est la meilleure.

M. LE PRÉSIDENT.- Aujourd'hui, je ne fais que ça, tu ne m'as pas entendu parler de privé. Je voulais simplement donner ces informations, nous les avons. Les charges qui sont à venir sont colossales, nous aurons beaucoup de difficultés à les financer si nous restons en l'état, il faudra trouver les ressources. J'entends tout ce que l'on veut, on peut faire du social tant qu'on veut, mais le problème, c'est qu'il faut le financer. Moi, je suis content, je fais ce que vous voulez. Je vous propose cela, on vote, vous allez me dire : « On continue la DSP », alors on continue la DSP. À un moment donné, c'est comptable, je vais vous dire : « Les gars, cette année, il faut augmenter les impôts de 1,5 point pour financer les augmentations que nous avons ». C'est tout ce que je dis et tu ne m'as pas entendu parler de privé.

Bien, voilà les informations que je voulais vous donner. J'ai soif. *(Rires)*

M. GROUILLER.- Juste un point. Nous avons parlé de ce sujet en commission. Moi, je pense qu'il ne faut pas attendre les futures élections et le prochain Conseil pour commencer à travailler sur la suite.

M. LE PRÉSIDENT.- Aujourd'hui, je ne peux pas...

M. GROUILLER.- Non, mais réfléchir à... Tu parlais de la régie.

M. LE PRÉSIDENT.- Rassure-toi, Rose-Marie ne fait qu'y réfléchir. D'ailleurs, elle bout, elle est en plein dessus. Comme je pense que vous n'habitez pas trop loin à la Mairie, vous pouvez en parler.

M. GROUILLER.- Nous en avons parlé avec Monsieur LUZET l'autre jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, nous sommes aujourd'hui en période préélectorale, donc je ne peux pas faire des annonces fracassantes, tu comprends ?

M. GROUILLER.- Oui, mais travailler sur le terrain.

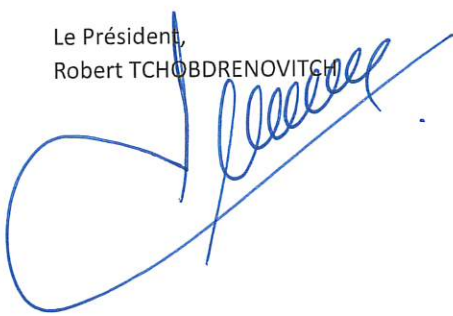
M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord. Pourquoi pas, mais c'est le travail de Rose-Marie, qui est à côté de toi.

Mesdames et Messieurs, merci. N'oubliez pas que vous devez signer avant de partir.

La séance est levée à 21 heures.

*Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil communautaire
lors de la réunion du 24 février 2026*

Le Président,
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le secrétaire de séance,
Jacques Decuignières

